

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions/Institut canadien de microreproductions historiques

© 2000

The
cop
ma
the
sig
che



This
Ce d

10x



Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10x		14x		18x		22x		26x		30x	
					✓							
	12x		16x		20x		24x		28x		32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

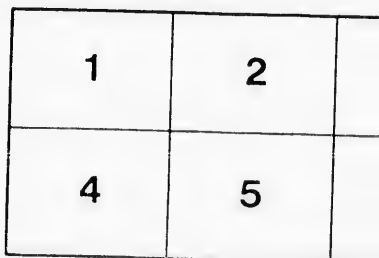
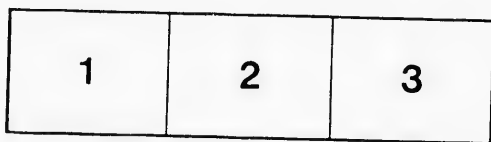
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



duced thanks

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

est quality
d legibility
ith the

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

s are filmed
ding on
ted impres-
ate. All
ing on the
impres-
a printed

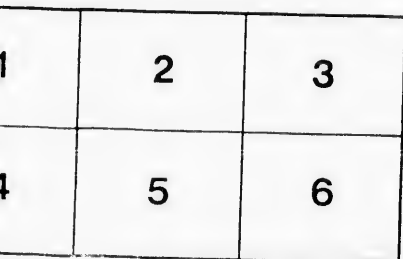
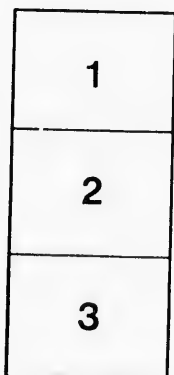
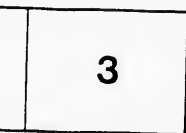
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

fiche
g "CON-
"END"),

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

ed at
rge to be
lmed
, left to
es as
ate the

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Env. 5834

SALLE GAGNON

L'ÉMIGRATION PERCHERONNE

AU CANADA

Pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles.
(1632-1748).

7823
19.

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS COLONS DU CANADA,
DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC,
JUSQU'AU COMMENCEMENT DE L'ÉMIGRATION PERCHERONNE.
(1608-1632).

Fondation de Québec. — Le fort Saint-Louis. — Origine des Canadiens-Français. — Avant 1638, et jusqu'à 1632, premiers colons. — Samuel Champlain, de Brouage, en Saintonge. — Nicolas Marsolet, de Rouen, capitale de la Normandie. — Étienne Brûlé, de Champigny, près Paris. — Guillaume Couillard, de Saint-Malo, en Bretagne. — Nicolet Pivert. — Pierre Desportes. — Abraham Martin, dit l'Écos-sais. — Jacques Hertel, de Fécamp, au pays de Caux, en Normandie. — Michel Colin. — Joseph-Marie-Étienne Jonquet, natif de Normandie. — Louis Hébert, de Paris. — Jean Nicolet, de Cherbourg en Normandie. — Adrien Duchesne, de Dieppe, en Normandie. — Olivier Le Tardif, de Honfleur, en Normandie. — Jean-Paul Godefroy, de Paris. — Jean-Baptiste Godefroy et Thomas Godefroy, de Lintot, au pays de Caux, en Normandie. — Guillaume Huboust, du Mesnil-Durand, près Lisieux, en Normandie. — Thierry Desdames. — François Marguerie, de la ville de Rouen. — Robert Giffard, de la ville de Mortagne-au Perche (Orne), capitale du Perche.

Malgré l'insuccès que M. de Monts avait éprouvé dans ses tentatives de colonisation en Acadie (1604-1607), il conservait toujours l'espérance de fonder un

établissement dans le Nouveau-Monde. Comme il exposait ses desseins à Champlain, le futur fondateur de Québec lui conseilla « d'aller s'établir dans le « grand fleuve Saint-Laurent, duquel il avait bonne « connaissance par le voyage qu'il y avait fait en « 1603. M. de Monts s'y résolut; et, pour cet effet, il « en parla au roi Henri IV, qui lui donna commission « de faire un établissement dans ce pays; et, pour « qu'il en supportât plus facilement la dépense, le « roi interdit le trafic des pelleteries à tous ses sujets, « pour un an seulement. »

M. de Monts, en sa qualité de lieutenant-général du roi dans la Nouvelle-France, prit Champlain pour son lieutenant particulier, et le chargea de l'exécution de son entreprise.

En printemps de 1608, M. de Monts arma avec ses associés deux navires, dont l'un, commandé par Jean-Baptiste de La Motte, devait trafiquer à Tadoussac, tandis que l'autre, sous les ordres de Champlain, devait transporter toutes les choses nécessaires pour jeter les fondements d'une colonie française sur le Saint-Laurent.

Ce fut le 3 juillet 1608 que Champlain mit pied à terre à Québec. « Je cherchai, dit-il, un lieu propre « pour notre habitation; mais je n'en pus trouver de « plus commode, ni de mieux situé que la pointe de « Québec. »

La nature, en effet, semblait avoir formé le plateau que baignent le fleuve Saint-Laurent, la rivière du Cap-Rouge et la rivière Saint-Charles, pour être le berceau de la colonie, et plus tard le siège d'un empire.

« Le site que choisit Champlain, dit Ferland, convenait admirablement à son dessein de créer et d'orga-

niser
cent tr
Québec
tenir
gros v
A ses
large
que se
rétréci
mille
et de la
tentera
clef de
près de
de l'im
qui de
jusque
Après
tous s
premiè
autres
pensab
rempla
cette r
vages l
qui all
Nouve
Ce n
que Ch
met de
au-des
Saint-L
bâtie d
Lauren

niser une France nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur; de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent fondroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cents lieues; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle, jusques au golfe du Mexique. »

Après avoir fixé là son établissement, Champlain mit tous ses hommes à l'ouvrage. Les uns élevèrent la première habitation de la future ville de Québec; les autres se livrèrent à des travaux plus ou moins indispensables. Le mouvement et le bruit, dit Garneau, remplacèrent le silence qui avait régné jusque-là sur cette rive déserte et solitaire, et annoncèrent aux sauvages l'activité européenne et la naissance d'une ville qui allait devenir bientôt l'une des plus fameuses du Nouveau-Monde.

Ce ne fut que sous le règne de Louis XIII, en 1620, que Champlain fit commencer à Québec, sur le sommet de la montagne, c'est-à-dire à environ 57 mètres au-dessus du niveau du fleuve Saint-Laurent, le fort Saint-Louis, destiné à protéger l'habitation qu'il avait bâtie dans la basse ville, et à commander le Saint-Laurent dans toute sa largeur, vis-à-vis de Québec.

Mais ce fort commencé en 1620, Champlain trouva, en 1626, qu'il était bien petit pour retirer, en cas de nécessité, les habitants du pays avec les soldats qui un jour y pourraient être envoyés pour sa défense. C'est pourquoi il résolut de le raser *jusqu'au pied*, et de commencer l'érection du fort plus spacieux qu'il devait habiter à son retour de France, en 1633, après l'inter règne des Kertk, et jusqu'à sa mort.

« Il est probable, dit M. Ernest Gagnon (*Le Fort « Saint-Louis*), que Champlain habita le fort Saint-Louis quel que temps — peu de temps — avant l'arrivée des Kertk, en 1629. Louis Kertk habita le fort de 1629 à 1632. Émery de Caën le reprit en 1632, et Champlain vint de nouveau l'occuper en 1633. »

« Est-ce à partir de 1608, dit M. Benjamin Sulte, le savant auteur de l'*Histoire des Canadiens-Français*, que la colonie française du Canada compte son origine, son installation? Oui, incontestablement, répond M. Benjamin Sulte, quoiqu'elle soit restée dans un état insignifiant jusqu'à 1632.

« Y avait-il, en 1608, dit le même auteur, des Français sur les bords du Saint-Laurent, quelque part entre Gaspé et Montréal, par exemple? Non, dit-il; cette croyance n'est pas soutenable du moment où l'on examine les écrits du temps, c'est-à-dire les livres de Champlain, de Lescarbot, des missionnaires, etc. Le présent article traitera de ce dernier point : l'absence complète de tout groupe français sur le Saint-Laurent avant 1608.

« N'en déplaise à certains écrivains qui vont reprendre de temps en temps, dans les livres démodés et réfutés dix fois; n'en déplaise également à ceux qui « *pensent* » l'histoire, mais se gardent bien de la « *savoir* », les Français n'ont pris pied au Canada que

depuis 1608; et encore en si petit nombre, dans des circonstances tellement précaires, que cela ne compte presque pas avant 1632.

« Nous allons, ajoute M. Benjamin Sulte, remonter un siècle avant Champlain... pour prouver un vide absolu; tandis que, en logique, ce serait à nos contradicteurs à produire des preuves.

« Plusieurs colonies ne commencent leur histoire que sur des suppositions. Le Canada marche sur des documents positifs. C'est le cas de dire que notre histoire a horreur du vide. Elle s'affirme d'une manière certaine dès ses débuts. Le doute ne saurait mordre sur elle. Il est facile à qui que ce soit de s'instruire de cette vérité.

« Les entreprises antérieures à 1608 n'ont aucune portée en ce qui regarde le présent objet. Accordons-leur un instant d'attention, néanmoins.

« Le baron de Léry avait tenté, en 1518, d'établir une colonie française dans le nord de l'Amérique. Sa démarche aboutit à l'échec de l'île du Sable. Personne n'osera dire que « *peut-être* » quelques hommes, échappés de la bande de malheureux qu'il déposa sur l'île, ont pu se rendre à la terre ferme, Acadie ou Cap-Breton, ou sur d'autres points du littoral, et y donner naissance à des métissages dont les Français, par la suite, auraient recueilli le bénéfice sous forme de colons ou de coureurs de bois. L'entreprise du baron de Léry ne dépassa jamais la mesure d'une tentative avortée en mer. Sous le rapport de la colonisation, elle ne compte pour rien.

« Que sa troupe ait été composée de criminels ou de chercheurs de mines, ou de coureurs d'aventures, cela importe peu. L'essentiel est de savoir que personne d'entre eux n'a eu chance de pénétrer en

Canada. Ceux qui se donnent le malin plaisir de faire naître des soupçons sur ce sujet seraient fort en peine d'invoquer là-dessus des pièces justificatives, ou même un raisonnement plausible. Ce fut un coup manqué sur toute la ligne. Il ne resta en Amérique aucune trace de ce débarquement, sauf les petits chevaux de l'île de Sable, et encore cela n'est pas prouvé.

« Avec le navigateur Cartier, il semble que la situation se prête davantage aux conjectures. Pourtant, il n'en est rien. Lisez les narrations du découvreur du fleuve Saint-Laurent, et tout ce qui peut servir à mettre ses travaux en lumière, nulle part vous ne trouverez l'apparence d'un fait qui ouvre la porte à de pareilles suppositions. Sa critique ne saurait indiquer aucun des hommes de Cartier ou de Roberval (1534-1544) qui se soit établi sur nos terres, et lorsque les écrivains font descendre une partie des Canadiens des équipages de Cartier, ils disent une chose de pure fantaisie.

« D'où provient cette résistance de tant d'auteurs à nous montrer, sans l'ombre d'une preuve, Cartier, Roberval, et les criminels qu'ils conduisaient, comme les fondateurs du Canada? Sait-on que l'injure s'adresse à plus de deux millions de personnes? On prend plaisir, semble-t-il, à oublier que les expéditions de ces navigateurs se sont terminées par le retour immédiat vers la mère-patrie. De tous ceux qui s'y étaient engagés, aucun ne s'est fixé sur nos rivages. Il n'y a pas à le contester. Alors, pourquoi toujours et sans cesse recommencer ces contes désagréables qui n'ont plus même l'attrait de la nouveauté?

« En Histoire, il y a deux considérations qui dominent l'étude : les faits constatés et la connaissance des choses du temps. Il n'y a pas un seul fait constaté qui

appuie l'assertion d'un métissage avant 1608, ni jusqu'à 1632 et même longtemps plus tard. Aucune femme française n'est signalée avant 1613. Les détails irrisés que nous possédons sur toute l'époque ne permettent pas de supposer l'existence de métis, encore moins de métis se faisant colons. Toutes les entreprises antérieures à 1608 avaient péri par le mauvais choix du personnel; et certes, s'il en est resté des débris, ce ne pouvait être des fondateurs de royaumes; ils étaient trop ineptes et trop misérablement situés pour cela. D'ailleurs, auraient-ils pu faire un mystère de leur colonie? Elle aurait été vue par quelqu'un si elle eût existé, et si personne ne l'a jamais découverte, comment se fait-il qu'on nous la mentionne comme une des sources de notre peuple?

« Notons ici que la race acadienne s'étant formée à part, c'est-à-dire de gens venus directement de France, nous ne parlons point d'elle, car ses origines sont distinctes des nôtres.

« Restons au Canada.

« M. Ferland, dans son *Cours d'Histoire du Canada*, dit bien clairement ce que l'expérience nous enseigne : « La fondation d'une colonie demande, dans ceux qu'on y veut employer, la sobriété, l'obéissance, l'amour de l'ordre et du travail; il est bien rare qu'on trouve ces qualités dans des repris de justice ».....

« Il est absurde de prétendre que les compagnons de Cartier ou leurs descendants ont formé les premières familles canadiennes. Les Malouins n'ont laissé aucune trace de leurs visites au Canada, sauf que nous connaissons un peu leurs allées et venues durant le demi-siècle qui suivit la mort de Jacques Cartier, de 1535 à 1590. Un peu de traite de pelleteries avec les sauvages, deux ou trois navires se chargeant de pois-

son chaque année, voilà tout. Jamais, de 1534 à 1608, il n'y a eu d'établissement stable dans nos parages. Les documents ne permettent pas de supposer à cette époque un commencement de colonisation, fût-ce même le plus mince, le plus défectueux.

« Les lettres, narrations et rapports de Champlain, de 1608 à 1629, démontrent clairement : 1^o que le Canada ne renfermait aucun habitant de race blanche avant 1608; 2^o que nulle colonisation n'avait pris racine ni laissé de représentant direct, ni de métis sur les bords du Saint-Laurent; 3^o que tous les hommes venus ici, de 1608 à 1632, n'y travaillaient que temporairement au compte des compagnies de traite; 4^o qu'à la prise de Québec par Kertk (1629), le pays ne renfermait encore que quelques familles, et un petit nombre d'individus employés au commerce des fourrures, sur lesquels une dizaine se marièrent après 1632, lorsqu'il arriva des jeunes filles de France avec leurs familles. »

A partir de 1608, toutes les familles canadiennes ont leur lignée parfaitement établie. C'est Nicolas Marsolet qui ouvre la liste, et encore ne se maria-t-il qu'en 1636. En 1629, il n'y avait encore au Canada qu'une vingtaine de colons français et six femmes mariées, lorsque les Anglais s'emparèrent de Québec. Ces femmes étaient : Guillemette Hébert, femme de Guillaume Couillard; Marguerite Langlois, femme d'Abraham Martin; Marguerite Lesage, femme de Nicolas Pivert; Françoise Langlois, femme de Pierre Desportes; la femme d'Adrien Duchesne et Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, remariée le 16 mai 1629 à Guillaume Huboust. Ce petit nombre de colons indique clairement combien le courant d'immigration de la vieille France vers la nouvelle fut faible depuis la fondation

de Québec jusqu'au commencement de l'émigration percheronne.

D'après l'*Histoire du Canada*, par Garneau; le *Cours d'Histoire du Canada*, par Ferland, et l'*Histoire des Canadiens-Français*, par M. Benjamin Sulte; d'après les indications de M^{sr} Tanguay, dans son ouvrage *A travers les Registres*, et de M^r le docteur N.-E. Dionne dans son étude sur *La Colonie française à la mort de Champlain*, nous donnons ici la liste des plus anciens colons de la Nouvelle-France (1608-1632), sur laquelle figurent en première ligne Champlain et Marsolet, arrivés tous deux en 1608. Ce furent les seuls, dit M. Dionne, qui assistèrent à la fondation de Québec.

Samuel Champlain, d'après ses biographes, naquit à Brouage, en Saintonge, en 1567, selon les uns, et en 1570, selon les autres. Jusqu'à ce jour, en effet, il a été impossible de découvrir l'acte de naissance de l'illustre fondateur de Québec. Toutefois, par le contrat de mariage de Champlain avec Hélène Boulé, passé à Paris en 1610, nous savons que son père s'appelait Antoine Champlain, capitaine de la marine, et sa mère, Marguerite Le Roy.

« Champlain était sans contredit, dit Charlevoix, un homme de mérite. Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contretemps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant..... et un grand fonds d'honneur et de charité... Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite comme dans ses écrits, il parut toujours un homme véritablement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion. »

Champlain mourut le 25 décembre 1635, aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient connu. Trente-deux ans auparavant, il avait visité le Saint-Laurent pour la première fois, et formé le projet de planter le pavillon français sur les hauteurs de Québec.

« Dans les derniers jours de son existence, dit M. Ernest Gagnon, Champlain contemplait, de sa résidence du fort Saint-Louis, l'admirable campagne que sa pensée couvrait de villages et de moissons, et d'où son génie voulait faire surgir une France nouvelle. Il fit les plus grands sacrifices pour conquérir le Canada à son Dieu et à sa patrie, et fut le véritable fondateur de la nation qui, dans nos vastes contrées de l'Amérique du Nord, continue l'œuvre accomplie jadis par les Francs sur la terre de l'ancien monde. »

Nicolas Marsolet, natif de Rouen, vint à Québec avec Champlain, à son voyage de 1608. Il n'avait encore que douze ans.

Le jeune Marsolet se rendit bientôt familier avec les langues montagnaise et algonquine; aussi fut-il longtemps l'interprète des Montagnais.

« Dans l'histoire des premiers temps de la colonie, dit Ferland, l'on remarquait une classe d'hommes qui ont joué un grand rôle dans les rapports des Français avec les nations sauvages. Ce sont les interprètes qui étaient chargés par les gouvernements et par les compagnies de traiter avec les tribus sauvages. La plupart d'entre eux étaient des hommes hardis et intelligents qui, attirés par l'amour de la liberté et le désir de faire des découvertes, s'étaient avancés dans l'intérieur du pays et avaient vécu au milieu des peuplades indigènes, apprenant leurs langues, se formant à leurs coutumes et adoptant quelquefois la rudesse et la liberté de leurs mœurs. Généralement admis à faire

partie de la nation dans les villages de laquelle ils demeuraient, ils étaient regardés comme ses enfants, et acquéraient, au moyen de leur adresse et de leur énergie, une grande autorité dans les conseils. Lorsque plus tard les circonstances les ramenaient parmi leurs compatriotes, ils devenaient fort utiles par la connaissance des langues sauvages, et par les liaisons qu'ils conservaient avec leurs frères de la forêt. Comme interprètes, ils recevaient un traitement de la compagnie, à laquelle ils rendaient beaucoup de services pour le commerce des pelleteries. Les plus renommés d'entre eux, sous le gouvernement de Champlain, furent Étienne Brûlé, Nicolas Marsolet, Jean Nicolet, François Marguerie, Jean Godefroy et Jacques Hertel. Plusieurs de ceux-là devinrent fondateurs des meilleures familles du pays. »

Nicolas Marsolet ne se maria qu'en 1636.

« Il devint, dit Ferland, un bon bourgeois de Québec, élevant honnêtement avec sa femme, Marie Le Barbier, la nombreuse famille qu'il en avait eue. »

Marsolet avait obtenu la concession de plusieurs fiefs. Il alla demeurer sur celui des Prairies de Marsolet, dans le district des Trois-Rivières, et ses descendants y sont encore très nombreux.

Les familles D'Amours, Lemire, Guyon le comptent parmi leurs ancêtres. Une de ses filles, Marie, née en 1637, épousa, en 1652, Mathieu D'Amours, sieur de Chauffours, dont les descendants forment aujourd'hui un grand nombre de branches au Canada. Une autre, Louise, née le 17 mai 1640, se maria, le 20 octobre 1653, à Jean Lemire, ancêtre des nombreuses familles de ce nom, établies à la Baie-du-Febvre et dans les paroisses voisines. Jean Lemire, né en 1626, était originaire de la paroisse Saint-Vivien, à Rouen.

Le 28 mars 1667, il fut élu syndic de la ville de Québec.

Enfin, Geneviève Marsolet, née le 10 août 1644, épousa à Québec, le 4 septembre 1662, Michel Guyon baptisé dans l'église Notre-Dame, à Mortagne-au-Perche (Orne), le 3 mars 1634, et Madeleine Marsolet, née le 27 septembre 1646, se maria, en 1662, à François Guyon, né à Québec en 1635. Michel et François Guyon étaient fils de Jean et de Mathurine Robin, qui furent du nombre des premiers émigrants de Mortagne-au-Perche (Orne), arrivés au Canada en 1634 (1).

Le nom de Guyon, disent les Annales des Ursulines, a subi de telles variations au Canada qu'il en est devenu à peu près méconnaissable. Dans le principe, c'était Guyon. Dès 1667, c'était M. *Dion*... Plus tard, M. *Qu'on*... ou *Yon*, d'après M^{sr} Tanguay.

Vers l'an 1610, Champlain amena au Canada Étienne Brûlé, originaire de Champigny, près Paris. A partir de 1611, Étienne Brûlé devint interprète des Hurons. De 1629 à 1632, pendant l'occupation anglaise, il

(1) Voici la date précise de la naissance des autres enfants de Jean Guyon et de Mathurine Robin. Dans les registres de Notre-Dame de Mortagne-au-Perche (Orne), nous avons retrouvé aussi l'acte de baptême de Claude Guyon (22 avril 1629), et celui de Denis Guyon (10 juin 1631). Mais c'était dans une autre des quatre paroisses de Mortagne, dans celle de Saint-Jean-Baptiste, qu'avaient été baptisés Barbe Guyon, le 16 août 1617; Jean Guyon, le 1^{er} août 1619; Simon Guyon, le 2 septembre 1621, et Marie Guyon, le 23 janvier 1627.

Aujourd'hui, la paroisse de Saint-Jean n'existe plus à Mortagne: elle a été supprimée par le gouvernement révolutionnaire en 1793, et son église, qui était d'une belle architecture romane et remontait au x^e siècle, a été vendue comme bien national et démolie en 1797. Avant 1789, les habitants de Mortagne avaient l'usage de faire chaque année, de temps immémorial, le feu de la Saint-Jean sur la petite place située devant le portail de cet antique sanctuaire, jadis fondé par les Gruel et les Sassy, seigneurs de Loisé, à Mortagne-au-Perche.

demeura à Québec et fut accusé de s'être donné aux Anglais; mais il déclara qu'il avait été forcé par les vainqueurs de rester avec eux. En 1632 ou 1633, Étienne Brûlé, qui était encore célibataire, fut tué par les Hurons.

Guillaume Couillard, natif de Saint-Malo, vint au Canada en 1613. « Bien que la Bretagne, dit M. N.-E. Dionne, n'ait donné à la Nouvelle-France qu'un bien petit nombre de ses enfants », toutefois Guillaume Couillard, dont le mariage avec Guillemette Hébert fut célébré à Québec, le 1^{er} août 1621, a laissé, dit Ferland, une nombreuse descendance, qui s'est étendue dans tout le district de Québec, et plus particulièrement dans la côte du Sud, au-dessous de la Pointe-Lévi; elle représente, à elle seule, un groupe assez important.

Guillaume Couillard fut artisan et cultivateur. Il demeura constamment au Canada, même après l'occupation de Québec par les Frères Kertk (1629-1632). Champlain lui-même lui conseilla de rester à Québec, car Louis Kertk, le nouveau gouverneur, avait promis une pleine liberté aux colons français qui ne quitteraient pas le pays.

Champlain vit arriver à Québec, en 1614, trois chefs de famille : Pivert, Desportes et Abraham Martin. Les historiens du Canada n'indiquent pas de quel pays ces émigrants étaient originaires.

Nicolas Pivert et Marguerite Lesage, sa femme, avaient amené avec eux leur nièce et un jeune homme, dont les noms sont restés inconnus. Dans son ouvrage : *Les Voyages de la Nouvelle-France*, Champlain dit que Pivert et sa femme, leur nièce et le jeune homme qui les avait accompagnés, résidaient au cap Tourmente en 1628.

Là, dans une petite ferme dont Champlain avait fait construire les bâtiments en 1625, ils étaient employés à garder et à nourrir les bœufs, les vaches et les moutons que la compagnie des associés avait envoyés au Canada. Les Anglais, en 1628, pillèrent et brûlèrent la ferme du cap Tourmente, et firent prisonniers ces quatre colons qu'ils conduisirent à Québec, lorsque Louis et Thomas Kerk, leurs capitaines, s'emparèrent de cette ville en 1629. Marguerite Lesage, femme de Nicolas Pivert, mourut à Québec le 29 novembre 1643.

Pierre Desportes, et sa femme, Françoise Langlois, vinrent au Canada avec leur fille, Hélène. Le 4^{er} octobre 1634, Hélène Desportes épousa Guillaume Hébert, fils de Louis Hébert.

Guillaume Hébert mourut en 1639, et sa veuve, Hélène Desportes, se maria, le 9 janvier 1640, à Noël Morin, qui était originaire de Mortagne-au-Perche (Orne), d'après M. Rameau, dans son ouvrage : *La France aux Colonies*.

Abraham Martin, dit l'*Écossais*, et sa femme, Marguerite Langlois, ont laissé par leurs filles une très nombreuse postérité.

Abraham Martin était pilote royal pour le fleuve Saint-Laurent. Le journal des Jésuites et les registres de Notre-Dame de Québec le désignent à plusieurs reprises sous le nom de *Maître Abraham*; et, d'après les historiens du Canada, c'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir légué son nom aux célèbres *plaines d'Abraham*, où les armées de Wolfe et de Montcalm se rencontrèrent en 1759, et livrèrent la fameuse bataille qui décida du sort de la Nouvelle-France.

Abraham Martin mourut à Québec le 8 septembre 1664. Charles-Amador Martin, le seul fils d'Abraham Martin qui lui ait survécu, eut pour parrain le célèbre

Charles-Amador de la Tour, qui était à Québec en 1640. Charles-Amador Martin, distingué par ses heureuses dispositions, fut le second Canadien élevé à la prêtrise; il fut membre du séminaire des missions étrangères de Québec et chanoine de la cathédrale. Mais si Abraham consacra son fils au service de Dieu, et n'eut pas la joie de voir son nom se perpétuer dans une colonie à la fondation de laquelle il avait tant travaillé, il laissa en revanche sept filles qui toutes se marièrent et eurent une nombreuse descendance. Trois d'entre elles épousèrent des émigrants venus de la Normandie et du Perche. Marguerite Martin, née le 4 janvier 1624, se maria, le 22 mai 1638, à Étienne Racine qui fut l'un des premiers habitants de la côte de Beaupré.

Étienne Racine était originaire de la paroisse de Fumichon, près de Lisieux, en Normandie. De lui sont issues les familles Racine, et aussi les familles Racine-Desnoyers, et Racine-Sainte-Marie. La famille Racine se trouve alliée aux familles Cochon, originaire de la paroisse de Saint-Martin, à Dieppe, en Normandie (dès 1680, on écrit : *Cauchon*), et Gagnon, originaire des paroisses de Tourouvre et de la Ventrouze, au Perche (Orne), ainsi qu'à la famille Guyon, venue au Canada de la ville de Mortagne-au-Perche. La descendance de cet Étienne Racine n'a pas été stérile en dignes ministres de Dieu. Qu'il nous suffise d'indiquer ici les trois MM. Racine, frères : M. Michel Racine, professeur de mathématiques au collège de Québec, mort en 1845; M. Dominique Racine, vicaire forain en 1865 et curé de Chicoutimi, dans le Saguenay, et M. Antoine Racine, desservant de l'église Saint-Jean en 1865, puis évêque de Sherbrooke.

Marie Martin, née le 10 avril 1635, fit alliance, le

21 janvier 1648, avec Jean Cloutier, baptisé le 3 mai 1620 dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Mortagne-au-Perche. Jean Cloutier était fils de Zacharie Cloutier et de Xainte Dupont, qui vinrent, en 1634, habiter le Canada avec leurs cinq enfants et se fixèrent à Beauport sur la seigneurie de Robert Giffard. Les autres enfants de Zacharie Cloutier et de Xainte Dupont naquirent aussi à Mortagne, et les registres de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste attestent qu'ils y reçurent tous le baptême. Leur fils aîné, Zacharie Cloutier y fut baptisé le 16 août 1617; Jean, le 3 mai 1620; Xainte, le 1^{er} novembre 1622 (Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, donne à Xainte le nom de Louise); Anne, le 19 janvier 1626, et Charles, le 16 mai 1629.

Madeleine Martin, née le 13 septembre 1640, épousa le 6 février 1653, Nicolas Froget, baptisé en 1620 dans l'église Notre-Dame-d'Alençon (Orne), en Normandie.

Quant à Anne Martin, l'aînée de tous les enfants d'Abraham, elle naquit en 1614, et, le 17 novembre 1635, elle se maria à Jean Côté, dont la postérité s'est répandue de l'île d'Orléans dans toutes les parties de la Nouvelle-France. Une arrière-petite-fille d'Anne fut mariée au célèbre botaniste Sarrasin, qui a donné son nom à une plante remarquable de l'Amérique, la *Sarracenia*.

Il est digne de remarque que M^{sr} Taché, archevêque de Saint-Boniface, au Manitoba, comptait à la fois parmi ses ancêtres, en ligne directe, les trois premiers propriétaires de Québec, Louis Hébert, Guillaume Couillard et Abraham Martin. Le nom d'Abraham Martin, dit Ferland, est devenu fameux dans l'histoire, et a été célébré, en vers et en prose, par les poètes et les orateurs de l'Angleterre.

Jacques Hertel, né à Fécamp, au pays de Caux, en Normandie, arriva à Québec en 1615.

Le pays de Caux fait actuellement partie du département de la Seine-Inférieure. « Ce pays, écrivait en 1722, le sieur de Masseville dans son ouvrage : *État géographique de la province de Normandie*, comprend Caudebec, Dieppe, Le Havre-de-Grâce, Harfleur, Montivilliers, Fécamp, Saint-Valéry, Eu, Arques, Longueville, Cany, Yvetot, Étouteville, Tancarville et Lillebonne. Il est fécond en grains et en fruits. Il produit quantité de moutons et d'excellente volaille. On y fait un bon négoce des toiles et des papiers qui s'y fabriquent; mais avec tous ces avantages on y manque d'eau en divers lieux. »

Jacques Hertel fut interprète des langues sauvages. Au mois d'août 1641, il se maria à Marie Marguerie, fille de François et de Marthe Romain, de la paroisse Saint Vincent, à Rouen; mais il mourut par accident, le 10 août 1651. Sa veuve, qui était la sœur de l'interprète François Marguerie, se remaria, en 1652, au sieur Moral de Saint-Quentin, qui était lieutenant du roi.

Jacques Hertel fut le fondateur d'une famille qui a produit des hommes fort distingués dans la colonie française. Son fils aîné, François, né en 1642, devint, dit Ferland, un des plus brillants officiers du Canada, et fut anobli pour les services nombreux qu'il avait rendus pendant la guerre. Ses rudes souffrances chez les Iroquois ne l'empêchèrent pas de vivre jusqu'à un âge très avancé. Lorsque le P. Charlevoix le connut, en 1721, c'était un vieillard fort et vigoureux, environné d'une nombreuse famille.

Sagard, dans son ouvrage : *Histoire du Canada*, dit qu'en 1616 vinrent à la Nouvelle-France, Michel Colin

et sa femme, Marguerite Vienne, qui moururent l'année même de leur arrivée.

Louis Hébert avait demeuré déjà, en 1606, à Port Royal, en Acadie; mais il avait quitté cette colonie pour revenir en France.

Sur les instances de Champlain, il se détermina, en 1617, à passer au Canada et à mener avec lui toute sa famille, composée de sa femme, Marie Rollet, et de ses trois enfants, Guillaume, Anne et Guillemette.

Louis Hébert était natif de Paris (1), où il exerçait la profession d'apothicaire; mais cela ne l'empêchait pas d'avoir un goût tout particulier pour l'agriculture, comme il l'avait montré dans l'Acadie, en 1606, pendant son séjour à la colonie de Port-Royal. Lescarbot, en effet, parle de Louis Hébert dans les termes suivants (liv. IV) : « Pontrincourt fit cultiver un pare
« de terre, pour y semer du blé, à l'aide de notre apo-
« thicaire, Louis Hébert, homme qui, outre l'expé-
« rience qu'il a en son art, prend grand plaisir au la-
« bourage de la terre. »

Homme persévérant et énergique, Hébert fut fort utile à Champlain. Dans le Canada, il s'appliqua le premier à l'agriculture, et, par ses continuel efforts, il y forma le noyau d'une population attachée à la culture du sol. Aussi, à peine fut-il arrivé à Québec, qu'ayant obtenu une concession de dix arpents de terre (2), sur lesquels s'étend aujourd'hui une partie

(1) Louis Hébert recut en 1626, la confirmation d'une concession de terre à lui faite en 1623. Dans la requête qu'il avait adressée, en 1623, au duc de Ventadour, après avoir représenté qu'il était le chef de la première famille française, établie à Québec, il ajoutait que. « pour l'avancement du pays, il avait non-seulement vendu tous ses biens à Paris, mais avait aussi quitté ses parents et amis pour donner le commencement à une colonie et peuplade chrétienne ».

(2) Ces dix arpents de terre, dit Ferland, sont occupés au-

de la haute ville (1), il défricha sans délai une partie de ce terrain et l'ensemença dès le printemps suivant.

Sagard a signalé en ces termes les travaux de cet industriel colon : « Outre l'habitation ou la maison des Marchands, il y a, à Québec, dit-il, un autre logis, au-dessus de la terre haute, en lieu fort commode, où l'on nourrit quantité de bétail qu'on y a mené de France; on y sème aussi, tous les ans, force blé d'Inde et des pois, que les associés traitent par après aux sauvages pour des pelletteries. Je vis en ce champ un jeune pommier qui y avait été apporté de Normandie, chargé de fort belles pommes, comme aussi de jeunes plants de vigne fort beaux, et tout plein d'autres petites productions, qui témoignaient de la bonté de la terre. »

Cette famille, établie la première à la Nouvelle-France, donna lieu, dans l'automne de 1617, au premier mariage catholique, entre Anne Hébert, fille aînée de Louis Hébert, et Joseph-Marie-Étienne Jonquet, natif de Normandie. Au point de vue de la durée, ce mariage ne fut pas heureux, car Anne Hébert mourut en 1619, et son mari, dit Champlain, mourut peu de temps après elle.

aujourd'hui par cette partie de la haute ville qui s'étend depuis l'ancien palais de l'évêque jusqu'à la rue des Pauvres; au sud, ce terrain est borné par une ligne qui part de l'angle formé par la rue des Pauvres et la rue Saint-Jean, et se termine près de l'ancien évêché.

(1) La maison de Louis Hébert fut le premier bâtiment élevé sur l'emplacement de la haute ville. Elle devait être, dit Ferland, entre la rue Sainte-Famille et la rue Couillard. C'est ce qu'indique un contrat passé, en 1634, entre Guillaume Huboust et Marie Rollet, d'une part, et Guillaume Couillard et Guillemette Hébert de l'autre.

D'après M. Laverdière, la maison de Louis Hébert était dans le jardin du séminaire de Québec. On a trouvé, en 1866, le solage de cette maison, près la porte du jardin, dans la grande allée.

Hébert maria Guillemette, sa seconde fille, avec un charpentier au service de la compagnie, Guillaume Couillard, né à Saint-Malo, dont la postérité au Canada se multiplia beaucoup. « Il y a, en effet, dit Ferland, peu de familles un peu anciennes au Canada, qui ne puissent remonter par quelques-uns de leurs ancêtres jusqu'à celle de Louis Hébert. Moins de quatre-vingts ans après, le P. Le Clercq remarquait que la postérité de Guillemette Hébert, mariée à Guillaume Couillard, était devenue si nombreuse qu'elle comptait plus de deux cent cinquante membres, et que plus de neuf cents personnes étaient alliées à cette famille. Plusieurs descendants de Guillaume Couillard ont rendu des services considérables, tant dans la Nouvelle-France que dans l'ancienne. Un de ses petits-fils obtint des lettres de noblesse pour lui-même et pour ses descendants. »

Au commencement de l'année 1627, la colonie éprouva une perte réelle par la mort de Louis Hébert (1) qui, après Champlain, avait pris la plus grande part à l'établissement de Québec et à l'avancement de la Nouvelle-France. « Ça été, dit Champlain, le premier « chef de famille résidant au pays, qui vivait de ce « qu'il cultivait. » Tandis que les autres habitants employaient leur temps à faire la traite avec les sauvages, Louis Hébert avait compris que le plus solide fondement de la prospérité d'un pays nouveau est l'agriculture. En effet, ce qui attache le colon au sol, ce n'est

(1) D'après le P. LE CLERCQ (*Établissement de la Foi*, t. II, p. 128), on enterra solennellement le corps de Louis Hébert dans le cimetière des Récollets, au couvent de Saint-Charles. Le terrain ayant été bouleversé plus tard, on trouva ses ossements enfermés dans un cercueil de cèdre. En 1678, le P. Valentin Le Moine, supérieur des Récollets, les fit transporter dans le caveau de l'église de ces religieux, à la haute ville de Québec.

pas le commerce, mais l'agriculture, parce qu'elle lui fournit les premiers besoins de la vie, et le rend ainsi indépendant de secours étrangers. Guidé par ces généreux et patriotiques sentiments, Louis Hébert avait défriché et cultivé une portion de sa terre et déjà, à l'époque de sa mort, ses champs fournissaient largement à la subsistance de sa famille.

Louis Hébert compte, parmi ses nombreux descendants, quelques-unes des plus illustres familles du Canada : Jolliet, De Léry, De Ramesay, D'Eschambault, Fournier, le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, M^{gr} François-Norbert Blanchet, archevêque d'Orégon-City, M^{gr} Augustin-Magloire Blanchet, évêque de Walla-Walla, dans l'Orégon, et M^{gr} Alexandre-Antoine Taché, archevêque de Saint-Boniface de la Rivière Rouge, au Manitoba. Aussi, le P. Le Clercq a dit avec raison de Louis Hébert :

« On peut l'appeler l'Abraham de la colonie, puis-
« que sa postérité a été si nombreuse, qu'elle a pro-
« duit quantité d'officiers de robe et d'épée, de mar-
« chands habiles pour le négoce, de très dignes
« ecclésiastiques, enfin, grand nombre de bons chré-
« tiens, dont plusieurs même ont beaucoup souffert, et
« d'autres ont été tués par les sauvages pour les inté-
« rêts du pays. »

Jean Nicolet et Adrien Duchesne arrivèrent au Canada en 1618.

Jean Nicolet était natif de Cherbourg, en Normandie. Il se maria, en 1637, à Marguerite Couillard, fille de Guillaume et de Guillemette Hébert. La *Relation* des Jésuites nous apprend qu'à ce contrat de mariage assistaient : François Derré de Gand, commissaire général, Olivier Le Tardif, Noël Juchereau, Pierre De La Porte, Guillaume Huboust, Guillaume Hébert, Marie Rollet,

aïeule de la future épouse, Claude Racine et Étienne Racine.

Au contrat de mariage de Nicolas Bonhomme (*Greffe de Guitet*, 22 octobre 1637), Jean Nicolet est appelé Jean Nicolet de Belle-Borne, et il a laissé son nom de Belle-Borne au ruisseau qui traversait sa terre (*Greffe de Duquet*, 2 septembre 1640), sur la route de Sainte Foye, où se trouve aujourd'hui le monument des braves de 1760.

Jean Nicolet était encore jeune, lorsqu'il vint à la Nouvelle-France. Homme d'un caractère heureux, doué d'une excellente mémoire, il donnait dès lors les plus belles espérances. Il fut un des voyageurs les plus entreprenants des premiers temps de la colonie. Les détails que rapportent les Relations sur ses voyages, et sur les services qu'il rendit, ont un intérêt d'autant plus grand qu'ils nous font connaître la vie aventureuse des Français qui étaient employés au milieu des tribus sauvages pour les concilier et pour veiller aux intérêts des compagnies..

« L'année même de son arrivée, on l'envoya, dit Ferland, chez les Algonquins de l'Île pour y apprendre leur langue qui était d'un usage général. Avec ce peuple, il passa deux années sans voir un seul Français; dans toutes les courses, dans tous les voyages de ces barbares, il les accompagnait, ayant à supporter des fatigues et des privations incroyables. Plusieurs fois, il passa sept ou huit jours sans manger, et, pendant sept semaines entières, il n'eut d'autre nourriture que des écorces d'arbres. »

« Jean Nicolet, dit M. Benjamin Sulte, resta de 1618 à 1633, dans le Haut-Canada; il descendit à Québec en 1634 et repartit de suite pour le Wisconsin. Il revint aux Trois-Rivières en 1635, et fut nommé interprète

de ce poste. Il se maria en 1637, et mourut par accident en 1642.

Olivier le Tardif, son beau-frère, commis-général de la Compagnie des Cent-Associés, fit un voyage en France dans l'été de 1642, et Jean Nicolet le remplaça à Québec. C'est la seule année où Nicolet a habité Québec. »

« Un mois ou deux après, on apprit, dit Ferland, que les Algonquins, réunis en grand nombre aux Trois-Rivières, voulaient faire brûler un Sokokoïois qu'ils avaient surpris dans une de leurs courses. M. de Montmagny désirait sauver la vie du malheureux prisonnier, et il fallait se hâter pour l'arracher aux mains de ses bourreaux. Au milieu d'une tempête épouvantable, Nicolet se jette dans une chaloupe avec le sieur de Chavigny et deux autres Français. Vis-à-vis de Sillery, une rafale de vent renversa la chaloupe; Chavigny parvint à gagner terre, mais Nicolet, qui ne savait pas nager, fut englouti sous les eaux, en même temps que ses deux autres compagnons.

« Avant de disparaître sous les eaux, Nicolet recommanda sa femme et sa fille au sieur de Chavigny. M^{lle} Marguerite Nicolet épousa, le 11 juillet 1636, M. Le Gardeur de Repentigny, originaire de Normandie, et entra ainsi dans une famille qui a été une des plus considérables de l'Amérique française.

« La perte de Nicolet fut vivement regrettée, car il s'était concilié l'estime et l'affection, non seulement des Français, mais encore des sauvages, dont il savait manier les esprits avec une dextérité admirable. Souvent déjà, il s'était exposé au danger de la mort par des motifs de charité. « Il nous a laissé, observe le P. Vimont, des exemples qui tiennent de la

« vie apostolique, et laissent une envie au plus fervent religieux de l'imiter. »

Cependant, le Sokokiois qui avait été la cause innocente de la mort de Nicolet, fut sauvé par l'intervention des missionnaires et renvoyé dans son pays. Il montra dans la suite une grande reconnaissance pour les Français qui l'avaient délivré.

Adrien Duchesne, chirurgien, était originaire de Dieppe, en Normandie. Pendant l'occupation du Canada par les Anglais, de 1629 à 1632, il resta à Québec avec sa femme qui servit de marraine, le 9 février 1631, à Elisabeth Conillard, fille de Guillaume et de Guillemette Hébert. Le parrain, dit Ferland (*Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*), fut Louis Kertk, et Elisabeth fut baptisée par un Anglais qui était probablement le ministre; mais, le 30 décembre 1633, les cérémonies du baptême lui furent conférées à Notre-Dame des Anges par le P. J. de Brébeuf, natif de Normandie. Adrien Duchesne était l'oncle de Charles Lemoyne, fils de Pierre et de Judith Duchesne, de la paroisse Saint-Jacques, à Dieppe.

Charles Lemoyne, venu au Canada en 1640, est la tige d'une grande famille qui s'est illustrée, de même que son chef, au service de son roi et de sa patrie. Le 28 mai 1634, il épousa, à Montréal, Catherine Primot, originaire de Normandie. Des onze fils qui naquirent de cette union, un seul mourut jeune; tous les autres se distinguèrent dans la carrière militaire, et quatre eurent la gloire de mourir vaillamment les armes à la main. Pour récompenser les services de Charles Lemoyne, Louis XIV lui donna en 1676 des lettres de noblesse.

En 1621, vint à Québec Olivier le Tardif, né à Honfleur, en Normandie.

« Le 25 août 1626, dit Champlain, Pontgravé se délibéra de repasser en France. . Cornille de Vendremur, d'Anvers, demeura en sa place pour avoir soin de la traite et des marchandises du magasin, avec un jeune homme appelé Olivier Le Tardif, de Honfleur, sous-commis qui servait de truchement. »

Le 3 novembre 1637, Olivier Le Tardif se maria à Louise Couillard, qui mourut le 23 novembre 1641. Six ou sept ans plus tard, il se remaria à Barbe Aymard. Olivier Le Tardif était, en 1642, commis-général, à Québec, de la compagnie des Cent-Associés.

Jean-Paul Godefroy, fils de Robert et de Marie Marteau, de la paroisse de Saint Nicolas-des-Champs, à Paris, arriva au Canada en 1623. Il épousa, le 3 octobre 1646, Madeleine Le Gardeur, fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny, et de Marie Favery, de la paroisse de Thury-Harcourt, en Normandie. Jean-Paul Godefroy était marchand et capitaine de vaisseau.

Le conseil du gouverneur général du Canada, créé par le roi en 1648, fut composé de M. d'Ailleboust, gouverneur, du P. Jérôme Lalumant, supérieur des Jésuites de Québec, de François de Chavigny, de Jean-Paul Godefroy et de Robert Giffard.

« Dans les premiers temps de la colonie, dit Ferland, plusieurs des principaux colons s'efforçaient de faire valoir les ressources du pays jusqu'alors négligées. En 1653, on envoya en France du bois merrain. La même année, MM. d'Ailleboust et Jean-Paul Godefroy, directeurs « d'une compagnie pour la pêche de la « morue et établissement du commerce en la Nouvelle-« France », expédièrent un vaisseau à Percé pour y pêcher la morue, avec instruction au capitaine de porter à Saint-Christophe le produit du voyage. »

Jean-Baptiste Godefroy et Thomas Godefroy de

Normanville arrivèrent en 1626 à la Nouvelle-France. Ces deux colons étaient frères et natifs de Lintot (au xvii^e siècle on écrivait Linetot), au pays de Caux, en Normandie. Ils furent interprètes, et, pendant l'occupation anglaise (1629-1632), ils demeurèrent chez les sauvages.

Jean-Baptiste Godefroy habitait les Trois-Rivières. A la fin de décembre 1636 ou au mois de janvier 1637, il épousa Marie Le Neuf, fille de Mathieu Le Neuf du Hérisson et de Jeanne Le Marchand, de la ville de Caen, en Normandie.

Thomas Godefroy de Normanville, son frère, habitait aussi la ville naissante des Trois-Rivières. Il se fit toujours remarquer par son énergie et par sa bonne conduite. « Normanville, dit Ferland, était un jeune homme adroit et vigoureux ; il entendait bien l'algonquin et l'iroquois ; il était réputé un des plus braves soldats de ce lieu qui passait pour renfermer alors les meilleurs guerriers de la colonie, et il était de tous les partis qui sortaient des Trois-Rivières pour marcher contre les Iroquois. » Thomas Godefroy de Normanville fut pris et brûlé, en 1652, par ces terribles ennemis de la France.

En récompense de ses services, des lettres de noblesse furent accordées à la famille Godefroy en 1668, et adressées au Parlement de Paris. Par quelque accident, elles furent perdues. De secondes lettres de noblesse furent données en 1685 et enregistrées à Québec en 1721. Il y est dit : « Jean Godefroy a travaillé un des premiers à former la dite colonie, a dépensé beaucoup de bien tant à défricher des terres, qu'au service de Sa Majesté contre les Iroquois, qui faisaient pour lors une cruelle guerre à nos sujets du dit pays ; il était journellement aux mains avec les sauvages,

accompagné d'un de ses frères et de dix de ses enfants, dont cinq furent tués et son frère prisonnier et brûlé par ces barbares. »

Vers l'an 1626, vint au Canada Guillaume Huboust, originaire du Mesnil-Durand, près Lisieux, en Normandie. Le 16 mai 1629, il épousa, à Québec, Marie Rollet, veuve de Louis Hébert. Aujourd'hui, dans le canton de Livarot, où se trouve la paroisse de Mesnil-Durand, il n'y a plus de représentants de la famille Huboust.

M. Benjamin Sulte, dans l'*Histoire des Canadiens-Français*, indique aussi comme l'un des premiers colons du Canada, Thierry Desdames, qui fut parrain de Marguerite Martin, fille d'Abraham, en 1624, à Québec. Durant l'occupation de Québec par les Anglais, Thierry Desdames repassa en France avec Champlain, mais il devait revenir au Canada.

Enfin, les derniers colons qui vinrent au Canada, avant l'occupation anglaise, furent François Marguerie, originaire de la paroisse Saint-Vincent, à Rouen, capitale de la Normandie, et Robert Giffard, natif de Mortagne (Orne), capitale de l'ancienne province du Perche. Robert Giffard est le premier habitant du Perche venu à la Nouvelle-France, et c'est à juste titre qu'on le regarde comme l'un des principaux promoteurs de l'émigration percheronne.

François Marguerie épousa, à Québec, le 26 octobre 1645, Xainte Cloutier, baptisée dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Mortagne-au-Perche, le 1^{er} novembre 1622.

« François Marguerie, dit Ferland, fut remarquable par sa vigueur, son énergie et sa bonne conduite. Il fut un beau type des voyageurs qui, dans les contrées de l'ouest, ont fait connaître et aimer le titre de

Français. Voici ce qu'en 1636 écrivait sur son compte le P. de Brébeuf, qui se trouvait alors dans le pays des Hurons : « Nous fûmes aussi surpris d'étonnement de voir qu'un jeune homme comme lui, âgé de « vingt à vingt-deux ans, eût le courage de suivre les « sauvages sur les glaces, dans les neiges et au travers l'espace de quelques trois cents lieues, portant, « trainant et travaillant autant et plus que pas un de « sa bande; car ces barbares, arrivant au gîte, lui « faisaient faire leur chaudière, tandis qu'eux-mêmes « se chauffaient et se reposaient. »

Au mois de juin 1648, François Marguerie et Jean Amiot, qui était aussi interprète, furent surpris par une violente tempête, au moment où ils traversaient le fleuve vis-à-vis des Trois-Rivières. Le canot sur lequel ils étaient montés était vieux et brisé; il s'entr'ouvrit et ils furent engloutis dans les eaux, sans que personne pût leur porter secours.

« Les premiers colons, dit Ferland, qui passèrent au Canada, avec l'intention de s'y établir, venaient principalement de la Normandie et du Perche. La compagnie que Champlain réussit à organiser, en 1614, pour faire le commerce dans la Nouvelle-France, n'était composée que de marchands de Rouen et de Saint-Malo. Tout d'abord, des parts avaient été réservées à ceux de La Rochelle, mais ils se présentèrent trop tard pour les obtenir, et leur déconvenue profita surtout à Rouen, qui eut ainsi la principale direction des affaires. Comme la plupart des marchands et des armateurs de cette société résidaient en Normandie, les équipements et les embarquements se faisaient presque toujours dans les ports de cette province. Aussi n'est-il pas surprenant que les commis et les autres employés aient été pris en assez grand nombre

à Rouen, à Dieppe, à Cherbourg, à Fécamp et à Honfleur. »

La nouvelle société que forma le duc de Montmorency en employa un plus grand nombre encore: car de Caën, qui en était le chef, expédiait ses vaisseaux du port de Dieppe où il demeurait, et il choisissait d'ordinaire dans la Normandie et même dans le Perche les hommes qu'il engageait au service de la compagnie. « On trouve, en effet, dit Ferland, parmi les « médecins attachés aux vaisseaux qui se rendaient « annuellement au Canada, un habitant du Perche, « Robert Giffard », dont le père, Marc Giffard, et la mère, Jeanne Poignant, habitaient la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, à Mortagne-au-Perche (Orne).

« D'après Sagard, Robert Giffard se trouvait à Québec pendant l'été de 1627, et même il s'était bâti « une cabane près de la rivière de Beauport, pour y « jouir du plaisir de la chasse et de la pêche. » Cette maisonnette de Giffard était construite sans doute sur des terres que lui avait concédées déjà le vice-roi de la Nouvelle-France. Quoi qu'il en soit, pendant l'automne de 1627, Robert Giffard repartit pour la France, où demeurait, à Mortagne-au-Perche, sa jeune femme, Marie Renouard, née dans cette ville le 8 septembre 1599. Le futur seigneur de Beauport l'avait épousée vers l'an 1626. Ce fut dans l'église Notre-Dame de Mortagne que Marie Giffard, le premier des enfants issus de ce mariage, reçut le baptême le 4 octobre 1628; le second, Charles Giffard, fut aussi baptisé dans la même église, le 30 décembre 1631, et le troisième, François, vit le jour à Québec, en 1634.

Dans la *Relation de la Nouvelle-France* pour l'année 1634, le R. P. Paul Le Jeune raconte en ces termes les circonstances qui accompagnèrent la naissance de

cet enfant : « Le quatrième jour de juin, Feste de la
« Pentecoste, le capitaine de Nesle arriva à Québec.
« Dans son vaisseau estoit M. Giffard, et toute sa
« famille, composée de plusieurs personnes qu'il
« amenoit pour habiter le pays. Sa femme s'est mons-
« trée fort courageuse à suivre son mary; elle estoit
« enceinte quand elle s'embarqua, ce qui lui faisoit
« appréhender ses couches; mais Notre-Seigneur l'a
« grandement favorisée, car huit jours après son arri-
« vée, sçavoir est le dimanche de la Sainte Trinité,
« elle s'est délivrée fort heureusement d'une fille, qui
« se porte fort bien, et que le Père Lallemant baptisa
« le lendemain. »

« C'est, dit Ferland, le premier enfant étranger aux
familles Couillard et Martin qui ait reçu le baptême à
Québec. »

La compagnie des Cent-Associés, fondée par le car-
dinal de Richelieu le 29 avril 1627, et approuvée par
lettres patentes du roi, le 6 mai 1628, avait pris l'obli-
gation de faire passer immédiatement des colons dans
la Nouvelle-France. A cette occasion, Robert Giffard
quitta Mortagne pour retourner à Québec.

Les associés se montrèrent pleins de zèle dans les
commencements. Aussi, dès l'année 1628, ils firent
équiper quatre navires chargés de provisions et de
quelques émigrants, et les placèrent sous le comman-
dement de M. de Roquemont, l'un des membres de la
compagnie. Mais ces secours n'arrivèrent point à
Québec; ils furent enlevés par les Anglais qui étaient
alors en guerre avec la France. Après un combat
acharné qui dura pendant plus de six heures, les
navires français, ne pouvant plus lutter contre des
forces supérieures, se rendirent à l'amiral Kertk.
« Parmi les prisonniers, dit Sagard, étaient le sieur

« Robert Giffard et le sieur Le Faucheur, bourgeois de Paris, qui allait avec sa famille résider à Québec. » Dans le *Panthéon Canadien*, publié sous la direction de M. Bibaud jeune, on lit que Robert Giffard se rendait à Québec avec des hommes et des provisions pour y faire un établissement, en 1628, quand il fut capturé par les Anglais. Dès que la Compagnie des Cent-Associés eut recouvré le pays, elle l'indemnisait en le faisant seigneur. »

La compagnie de la Nouvelle-France, en effet, pour récompenser Robert Giffard des services qu'il lui avait rendus, lui concéda la grande et belle terre de Beauport, le 15 janvier 1634 « en toute justice, propriété et seigneurie ». (*Pièces et documents relatifs à la Tenure Seigneuriale*).

Sur les vingt et un colons dont nous venons de citer les noms, dix étaient originaires de la Normandie, tandis que, de la province du Perche, limitrophe de la Normandie, il n'y avait alors qu'un seul émigrant. C'était Robert Giffard; mais il devait être le précurseur des deux cents Percherons qui, de 1632 à 1748, parlèrent du beau *pays du Perche* pour coloniser le Canada.

Le Perche, en effet, renferme un grand nombre de beautés naturelles et de souvenirs intéressants. Un poète, qui n'en est pas originaire, Sainte-Beuve (1804-1869), a vanté avec raison les sites.

De ce pays si vert, en tous sens déroulé
Où se perd en forêts l'horizon ondulé.

Nulle part, en effet, les collines n'ondulent avec plus de mollesse dans la vapeur bleuâtre dont le soleil revêt leurs cimes vertes et leurs flancs tantôt rougis par les bruyères, tantôt jaunies par les moissons. L'ensem-

ble de ce pays offre à l'esprit comme aux yeux quelque chose de doux et d'animé tout à la fois. Ses habitants ne le quittent jamais sans regret, et ne le revoient jamais sans émotion.

Après la prise de Québec par les Anglais, en 1629, Robert Giffard repassa en France avec Champlain et trois autres colons, Olivier Le Tardif, Thierry Desdames et Jean-Paul Godefroy. Quand le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632) eut rendu le Canada à la France, le premier chef de l'émigration percheronne repartit bientôt pour la Nouvelle-France, conduisant avec lui, non-seulement sa femme et ses enfants, mais aussi plusieurs familles originaires de la ville de Mortagne-au-Perche.

Ce premier groupe, parti du Perche pour le Canada en 1634, se composait d'une quarantaine d'émigrants, qui s'établirent à Beauport sur la seigneurie de Robert Giffard. Dans ces premiers temps de la colonie, alors que Beauport n'était habité que par des Mortagnais, on aurait pu l'appeler à juste titre : *Mortagne-du-Canada*.

L'un de ces colons, Gaspard Boucher, alla dans la suite habiter la ville des Trois-Rivières, dont son fils, le célèbre Pierre Boucher, devint gouverneur, et fut anobli par Louis XIV en récompense de ses services militaires.

CHAPITRE SECOND

ÉTAT PRÉCAIRE DE LA COLONIE DU CANADA

DE 1608 A 1632.

La colonie du Canada ne fait aucun progrès. — Les Jésuites arrivent à la Nouvelle-France (1625). — Jugement de Chauplain sur les Jésuites. — Louis Hébert et Guillaume Couillard. — Guerre entre la France et l'Angleterre (1628). — Prise de Québec par les Anglais (1629). — Le Canada rendu à la France par l'Angleterre (1632). — Les Anglais ne laissent que des ruines à Québec.

Depuis la fondation de la ville de Québec jusqu'à l'époque où l'Angleterre la rendit à la France (1632), la colonie du Canada, dit Ferland, fit bien peu de progrès, et la culture des terres y fut grandement négligée. Mais, dans son étude sur l'*Origine des Canadiens-Français*, M. Benjamin Sulte indique, d'une manière plus précise encore, le triste état dans lequel se trouvait alors la Nouvelle-France. « Les Français, dit-il, « n'ont pris pied au Canada que depuis 1608; et « encore en si petit nombre, dans des circonstances « tellement précaires, que cela ne compte pas avant « 1632. »

D'après ces deux historiens, la colonie du Canada, de 1608 à 1632, ne fit donc aucun progrès. Cela, du reste, ne doit pas surprendre, si l'on considère que les compagnies de la Nouvelle-France ne remplirent presque jamais l'engagement qu'elles avaient pris d'y conduire des colons, et d'y faire travailler au défrichement de ces terres nouvelles.

« Les compagnies, en effet, dit Ferland, ne s'occupant que de la traite des pelleteries et des retours qu'elles en attendaient, n'étaient point disposées à favoriser la culture de la terre, non plus que l'établissement des familles cherchant à se fixer dans le pays. Il suffisait à ces associations de marchands d'avoir des interprètes, des commis et quelques ouvriers, dépendant entièrement des secours qui venaient d'Europe.

« Champlain avait beau essayer de leur faire comprendre l'importance de peupler le pays et de le cultiver, pour qu'il pût fournir aux besoins de ses habitants : l'intérêt des traiteurs privilégiés n'étant que passager, cela les empêchait de s'occuper à jeter les fondements d'une colonie durable.

« L'arrivée des Jésuites (1625) produisit quelques bons résultats. Ces Pères venaient dans l'intention de se fixer permanemment en Canada, pour y travailler au salut des indigènes, et pour ouvrir une nouvelle patrie à la population surabondante de la France. Logés, pendant quelque temps après leur arrivée, chez les Récollets, dont le monastère occupait le site actuel de l'Hôpital-Général, ils allèrent ensuite prendre possession de leur maison, près de l'embouchure de la rivière Lairet.

« Dès leur arrivée au Canada, les Jésuites mirent de suite leurs hommes à faire des défrichements, et à préparer la terre pour l'ensemencer dans l'année suivante. »

Ces missionnaires amenèrent avec eux, en 1626, une vingtaine d'ouvriers, dit M^{sr} Tanguay (*A travers les Registres*), et le P. Lalemant les occupait à bâtir et à défricher les terres. « Ils n'ont perdu aucun temps, « dit Champlain, comme gens vigilants et laborieux « qui marchent tous d'une même volonté, sans dis-

« corde, qui eul fait que dans peu de temps ils eussent
« en des terres pour se pouvoir nourrir et passer des
« commodités de la France : et plût à Dieu que, depuis
« vingt-trois à vingt-quatre ans, les sociétés eussent
« été aussi réunies et poussées du même désir que ces
« bons Pères ; il y aurait maintenant plusieurs habi-
« tations et ménages au pays. »

Pour expliquer les reproches que Champlain adresse ici aux compagnies de la Nouvelle-France, qui existèrent avant 1626, nous devons redire encore que ces compagnies n'avaient pour ainsi dire rien fait pour l'avancement du pays, car elles s'étaient contentées de profiter des avantages de la traite, sans s'occuper de la charge qu'elles avaient pris d'y conduire des colons pour y faire des défrichements. Elles avaient bien envoyé quelques familles à Québec, mais elles ne leur avaient point procuré les moyens de cultiver la terre ; cependant, c'était là la seule voie de les fixer dans le pays. Ces compagnies, en effet, au lieu de chercher dans la fondation de Québec la gloire et l'avantage de la France, n'y voyaient qu'un comptoir pour la vente des marchandises, et un magasin où venaient s'entasser à leur profit les riches fourrures du Nouveau-Monde.

« Louis Hébert, mort en 1627, et Guillaume Couillard, son gendre, avaient aussi, dit Ferland, travaillé vigoureusement à défricher leurs terres, et à abattre la forêt qui couvrait l'emplacement d'une partie de la haute ville. Le vingt-sept avril 1628, la veuve Hébert et son gendre Guillaume Couillard commencèrent à labourer avec une charrue trainée par des bœufs. C'était la première fois qu'on l'employait au Canada. »

Toutefois, nous devons déclarer ici, avec les historiens de la Nouvelle-France, que les membres de

la famille de Louis Hébert ne parvinrent à défricher leurs terres qu'à force de courage et en surmontant mille obstacles : car les employés des compagnies les contrariaient en toute occasion. On continua même de les harceler, lorsqu'ils eurent commencé à récolter assez de grains pour leurs besoins : car on les obligea alors de vendre leurs denrées à un prix fixé par les compagnies, qui seules pouvaient les acheter. « Tout « ceci, ajoute Champlain, qui n'avait pas le droit de « s'opposer à ce monopole, se faisait à dessein de « tenir toujours le pays nécessaire, et ôter le courage « à chacun d'y aller habiter, pour avoir la domination « entière sans que l'on s'y pût accroître. »

« Négligée de ceux qui la devaient protéger, dit Ferland, et éprouvée par la famine, la petite colonie était menacée d'un plus grand malheur. »

En 1628, alors que Buckingham était placé à la tête du cabinet de Londres, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, qui vint secourir les Protestants assiégés à La Rochelle par le roi Louis XIII. Vers le même temps, dix-huit vaisseaux anglais, commandés par l'amiral Kertk, partirent pour l'Amérique, afin d'y attaquer à la fois tous les établissements de la Nouvelle-France.

Par suite de ces hostilités, les secours attendus d'Europe, pendant les années 1628 et 1629, n'arrivèrent pas à Québec. Aussi, au printemps de 1629, la capitale du Canada était en proie à une famine extrême : et, parmi les habitants qui étaient encore en état de marcher, les uns se mirent à parcourir les bois pour ramasser des racines : les autres firent la pêche aux anguilles, ou bien chassèrent dans les bois avec les sauvages. En un mot, encouragés par Champlain, qui ne perdait point courage, tous luttèrent vigoureusement pour éloigner la famine.

Enfin, trois vaisseaux furent signalés derrière la Pointe-Lévis. La nouvelle s'en répandit avec rapidité, et l'on s'empessa de courir au port. Hélas ! la joie ne dura qu'un instant ; car, au lieu des couleurs françaises, on reconnut le pavillon anglais au bout des mâts. C'étaient Louis et Thomas Kertk, qui venaient, par l'ordre de l'amiral Kertk, leur frère, faire le siège de Québec, dont les défenseurs, au nombre d'une cinquantaine environ, étaient réduits à la plus misérable condition.

« Ne pouvant songer à se défendre, dit Ferland, Champlain dut céder devant la famine qui l'attaquait au dedans, et les forces supérieures qui le menaçaient au dehors. Le fort Saint-Louis, que le père de la nation canadienne venait d'achever, fut remis aux mains des Anglais, le 29 juillet 1629, et l'acte de capitulation fut ratifié le 19 août, à Tadoussac, par l'amiral David Kertk. Champlain vit ainsi passer aux ennemis de sa patrie le fruit de plus de vingt ans de travaux, de fatigues et de sollicitudes. »

Au mois de septembre 1629, Champlain s'embarqua sur un navire des Kertk pour l'Angleterre, où il arriva au mois d'octobre.

D'après M. Benjamin Sulte, dans l'*Histoire des Canadiens-Français* (II, 37), quatre colons, Olivier Le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard repassèrent en France, pendant l'occupation anglaise, avec Champlain, mais ils devaient revenir au Canada, et il ne resta alors dans la colonie que trente et une personnes, qui y avaient émigré depuis plusieurs années et demeuraient fidèles à la France. De plus, il y avait à Québec quatre ou cinq Français qui, depuis le commencement de la guerre, avaient été capturés par les Anglais, et quelques anciens employés des compagnies du Canada, qui avaient

trahi leur patrie pour se donner à l'Angleterre. A cette triste époque, le Canada ne fut donc pas abandonné de ses habitants, comme on l'a dit par erreur.

A peine Champlain fut-il débarqué qu'il apprit que la paix entre l'Angleterre et la France avait été signée à Suse, le 24 avril 1629, trois mois avant la reddition de Québec aux Anglais. Sa première pensée fut aussitôt d'obtenir la restitution du Canada, surpris et conquis, alors que la paix était déjà rétablie entre les deux couronnes. Cette réclamation était trop légitime pour ne pas s'imposer à l'équité des vainqueurs. Aussi, sur les premières observations de l'ambassadeur français à Londres, le roi d'Angleterre ne fit-il aucune difficulté de convenir que Québec et son territoire devaient revenir à la France. Néanmoins, près de deux ans s'écoulèrent sans que cette reconnaissance aboutit à une restitution. Les Anglais, en effet, n'ont jamais lâché volontiers ce qu'ils ont une fois tenu. Enfin, le cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, se décida à appuyer les raisons de la diplomatie de l'argument le plus capable de convaincre la cour d'Angleterre : il fit armer en guerre six grands vaisseaux et quatre petits pour aller, sous les ordres du commandeur de Razilly, prendre possession de la Nouvelle-France. Dès que le gouvernement anglais apprit cette nouvelle, les négociations ne trainèrent plus en longueur ; et, par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632, le roi d'Angleterre rendit et restitua au roi de France « tous les lieux occupés par les Anglais en la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada. »

« Quand il s'agit, dit Ferland, d'envoyer quelqu'un pour reprendre possession du Canada, l'on songea d'abord à Champlain : mais la compagnie des Cent-

Associés n'avait ni vaisseaux pour faire le voyage, ni fonds pour en obtenir. Les choses étant ainsi, l'on crut qu'il valait mieux charger de cette affaire Guillaume de Caën, qui, à de grandes richesses, joignait de la modération. D'ailleurs, comme la prise de Québec par les Anglais lui avait causé de graves dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. »

Guillaume de Caën envoya à sa place à Québec son neveu, Émery de Caën. Sous ses ordres fut placé comme lieutenant le sieur Duplessis-Bochart. Émery de Caën arriva à Québec au commencement de juillet 1632; et, le treize de ce mois, Québec fut remis entre ses mains par Thomas Kertk. Les Français restés dans le pays furent remplis de la joie la plus vive, lorsqu'à la place du pavillon anglais ils virent flotter leur drapeau national.

« Émery de Caën, dit Ferland, trouva l'habitation brûlée; il n'en restait plus que des murailles noircies et bouleversées. La maison des Jésuites tombait en ruines et les portes et les fenêtres avaient été brisées et enlevées. Le couvent des Récollets était encore dans un plus triste état; aussi les Français se trouvèrent-ils embarrassés pour se loger. Ils s'en consolaient par l'espoir d'un meilleur avenir.

« Quand on est en un mauvais passage, remarquait à ce sujet le P. Le Jeune, il s'en faut tirer comme on peut; c'est beaucoup qu'un tel hôte (l'Anglais) soit sorti de notre maison et de tout le pays. »

« L'humble chapelle de la basse ville avait aussi été brûlée. En attendant qu'on en construisit une nouvelle,

les missionnaires faisaient l'office, les dimanches et les jours de fête, dans une des chambres du fort; pendant le reste de la semaine, ils célébraient la sainte messe dans leur petite maison de Notre-Dame des Anges. »

Enfin, pour donner une idée exacte du triste état où se trouvait alors la Nouvelle-France, rappelons le tableau qu'en trace, en quelques traits, le P. Charlevoix :

« Un petit établissement dans l'île du Cap-Breton; le fort de Québec environné de quelques méchantes maisons et de quelques baraques; deux ou trois cabanes dans l'île de Montréal, autant peut-être à Tadoussac et en quelques autres endroits sur le fleuve Saint-Laurent, pour la commodité de la pêche et de la traite; un commencement d'habitation aux Trois-Rivières, et, en Acadie, les ruines de Port-Royal; voilà, dit tristement le narrateur, en quoi consistait la Nouvelle-France (1632), et tout le fruit des découvertes de Verazzani, de Jacques Cartier, de M. de Roberval, de Champlain, des grandes dépenses du marquis de La Roche et de M. de Monts, et de l'industrie d'un grand nombre de François, qui auroient pu y faire un grand établissement s'ils eussent été bien conduits. »

CHAPITRE TROISIÈME

LES PREMIERS ÉMIGRANTS DU PERCHE AU CANADA

(1632-1635).

La colonie du Canada à la mort de Champlain (1635). — 25 prêtres et religieux. — 132 colons. — 10 de Paris — 8 de Bretagne. — 8 de Saintonge. — 4 de Chartres. — 16 de Normandie. — 33 d'un pays inconnu. — 51 du Perche.

A la première page de son étude sur *La Colonie Française à la mort de Champlain*, M. N. E. Dionne dit « qu'un relevé fait avec le plus grand soin, mais, « malheureusement, sans statistiques officielles, dé-
« montre qu'à la mort de Champlain il y avait dans la
« Nouvelle-France environ 150 personnes, hommes,
« femmes et enfants. A Québec, on en comptait 80.
« Le groupe de Beauport en comprenait 30, celui des
« Trois-Rivières 24. Chez les Hurons se trouvaient
« environ six Français, y compris le P. de Brébeuf,
« missionnaire. Six autres, dont il est difficile de re-
« tracer le va-et-vient, sont mentionnés dans les *Re-*
« *lations*. Enfin, il se trouvait à cette date deux Jé-
« suites sur l'île de Miscou, et un troisième sur l'île
« du Cap-Breton. »

Sur ce total de 149 Français qui habitaient le Canada en 1635, il y avait 13 Jésuites, 6 frères Jésuites, deux donateurs des Jésuites et deux prêtres séculiers.

Voici les noms, 1^o des Jésuites : les PP. Paul Le Jeune, Charles Lalemant, Jean de Quen, Claude Quentin, Ennemond Massé, Anne de Nonô, Pierre Pijart, François Le Mercier, Jacques Butenx, Jean de Brébeuf, Antoine Daniel, Ambroise

Davost, Charles Turgis, Charles Dumarché et André Richard ;
2^e des six frères : Pierre Féauté, Pierre Le Tellier, Louis
Gobert, Ambroise Gauvel, Gilbert Burel, Jean Liégeois, et
3^e des deux donnés : Jacques Hertel et Robert Hache.

Quant aux deux prêtres séculiers, c'étaient : M. Jean Le
Sueur de Saint-Sauveur, ancien curé de Thury-Harcourt,
en Normandie, mort à l'Hôtel-Dieu de Québec le 29 novem-
bre 1668, et M. Gilles Nicolet, originaire de Cherbourg, qui
revint en France en 1657.

Ces deux prêtres et ces vingt-trois religieux n'étaient
venus à la Nouvelle-France que pour faire des missions
chez les peuples sauvages et pour exercer auprès des colons
le ministère pastoral. Il ne convient donc pas de les met-
tre au nombre des émigrants ordinaires, mais nous devons
les regarder plutôt comme des apôtres envoyés par Dieu
pour convertir les infidèles du Canada et donner des se-
cours spirituels aux Français qui s'y étaient établis. D'a-
près cette considération, il ne reste plus, sur les 149 Fran-
çais qui habitaient alors cette partie de l'Amérique, que
124 colons.

De quelles provinces de France ces premiers émigrants
étaient-ils natifs ? D'après M^{re} Tanguay et M. N. E. Dionne,
voici leur lieu d'origine. Dix étaient venus de Paris. Ce
sont : Guillaume Hébert et Hélène Desportes, sa femme ;

Sevestre Charles et Marie Pichon, sa femme ; — Se-
vestre Étienne et Marguerite Petitpas, sa femme ; — Se-
vestre Élienne ; — Sevestre Jacques ; — Jean Rousseau ; —
Jean-Paul Godefroy.

Huit appartenaient à la Bretagne. Ce sont : Guillaume
Coutillard, Guillemette Hébert, sa femme et leurs enfants ;
Louise, Marguerite, Louis, Elisabeth, Marie et Guillaume.

Huit étaient originaires de la Saintonge. Ce sont : Samuel
Champlain ; — Jean Sauvaget, Anne Dupuis, sa femme et
leur fille, Jeanne ; — Guillaume Popin ; — Sébastien Dodier ;
— Pierre Blondel ; Guillaume Isabel.

Quatre étaient de la ville de Chartres. Ce sont : Philippe
Amyot, Anne Couvent, sa femme et leurs enfants, Mathieu,
et Jean-Gencien.

+ Seize étaient natifs de Normandie. Ce sont : Guillaume
Huboust et Marie Rollet, sa femme ; — Jean Bourdon et
Jacqueline Potel, sa femme ; — Nicolas Marsolet ; — Olivier

Le Tardif; — Noël Langlois, Françoise Grenier, sa femme et leur fils, Robert Langlois; — Adrien Duchesne et sa femme; — Jacques Hertel; — Jean Nicolet; — Jean-Baptiste Godefroy; — Thomas Godefroy; — François Marguerite.

Trente-cinq tiraient leur origine d'une ville ou d'une paroisse de France que l'on ne connaît plus aujourd'hui. Ce sont : Abraham Martin, Marguerite Langlois, sa femme et leurs enfants, Marguerite et Hélène et Marie; — Nicolas Pivert, Marguerite Lesage, sa femme et leur nièce; — Pierre Desportes et Françoise Langlois, sa femme; — Martin Grouvel et Marguerite Auber, sa femme. — Jean Côté, Anne Martin, sa femme et leur fils, Louis Côté; — Antoine de Châteaufort; — Chevalier de L'Isle; — François de Ré; François Auber et Anne Fauconnier, sa femme; — Nicolas Courson; — La Violette; — Pierre Delaunay; André de Malapart; — Manpervuis; — Jean Aleanne, boulanger; — Jean Dorivol, maître-valet; — Simon Baron; — Robert Le Coq; — Dominique; — Martin; — Lamarche; — François Petitpré; — Saint-Jean; — La Treille.

Enfin, nous sommes heureux de déclarer que, sur ces 124 premiers colons du Canada, la petite province du Perche, huit à neuf fois moins grande que la Normandie, en avait fourni quarante-trois au moins. Nous disons, *au moins*, car, parmi les 35 Français dont le lieu de naissance est inconnu, plusieurs, tels que Pierre Delaunay et François Auber, nous paraissent appartenir au Perche.

Parmi ces 43 émigrants du Perche, 35 étaient originaires de la ville de Mortagne, et ils arrivèrent tous à Québec en 1634.

D'après M. N. E. Dionne, voici leurs noms : Robert Giffard, Marie Renouard, sa femme et leurs enfants, Marie, Charles et Françoise; — Marin Boucher, Perrine Malet, sa seconde femme et deux enfants, François et Jean-Gencien; — Gaspard Boucher, Nicole Le Mere, sa femme (M. Dionne l'appelle Lemaine) et

leurs enfants, Madeleine, Pierre, Nicolas, Marie et Marguerite; — Zacharie Cloutier, Nainte Dupont, sa femme et leurs enfants, Zacharie, Jean, Charles, Louise et Anne; — Jean Guyon, Mathurine Robin, sa femme et leurs enfants, Barbe, Jean, Simon, Marie, Claude, Denis et Michel; — Thomas Giroux; — Jean Guyon et Madeleine Boulé, sa femme.

« Mortagne, de temps immémorial, dit Bart des
« Boulais, le plus ancien historien du Perche, a été
« tenue pour la principale et capitale du pays du Per-
« che, en laquelle les comtes du Perche avoient leur
« chasteau et demeurance. Elle est assise sur une mon-
« tagne environnée en partie de profondes vallées qui
« lui servoient de premiers fossés.... Cette ville est
« remplie de très beaux édifices, tous de pierre, de
« grandes et larges rues et de cinq belles et grandes
« places... Elle est composée de cinq belles paroisses,
« savoir : Nostre-Dame, Sainet-Jehan, Sainet-Malo,
« Sainet-Germain de Loisé avec sa succursale, Sainete-
« Croix, et Sainet-Langis. »

Dans les archives municipales de Mortagne, l'on conserve encore plusieurs registres (1600-1660) des anciennes paroisses de cette ville, et nous y avons recherché l'acte de baptême de chaque Mortagnais parti pour la Nouvelle-France. Nos recherches ont été favorisées d'un heureux succès, car, dans les vieux registres de Saint-Jean, de Saint-Langis et de Notre-Dame, nous avons retrouvé l'année et même le jour où furent baptisés presque tous les émigrants de Mortagne. Quant à ceux dont l'acte de baptême a été introuvable, nous sommes presque certains qu'ils étaient natifs de Saint-Germain de Loisé, mais il nous est impossible d'en fournir la preuve, car les plus anciens registres de cette paroisse ne remontent qu'à

l'an 1629. Saint-Germain de Loisé était la paroisse la plus ancienne et la plus importante de Mortagne, et son territoire, avant 1789, s'étendait à peu près sur la moitié de toute la ville.

Ces actes de baptême, qui attestent si hautement les titres de *Catholiques et de Français* de leurs ancêtres, nous sommes heureux de les offrir à tous les descendants de ces premiers émigrants du Perche, comme le *Souvenir de France le plus cher* sans doute à leurs nobles cœurs. En effet, tout le monde sait que les Canadiens-Français sont encore pénétrés de l'amour le plus ardent pour l'Église catholique et pour la France. Dans ce chapitre, nous indiquerons seulement l'année et le jour précis où chaque Mortagnais, émigré en 1634, fut baptisé; mais l'acte de baptême, nous le publierons *in extenso* quand nous ferons la monographie de chaque famille percheronne qui transporta ses foyers sur les rives du Saint-Laurent et rendit le nom français illustre dans le Nouveau-Monde.

Nous avons fait connaître déjà pour les enfants de Robert Giffard (p. 29), de Jean Guyon (p. 42), et de Zacharie Cloutier (p. 16) les dates de leur baptême.

Quant à Gaspard Boucher et à Nicole Le Mere (M^{re} Tanguay l'appelle Lemaine), leurs sept enfants reçurent le baptême dans l'église Notre-Dame de Mortagne-au-Perche : Charles, l'aîné, le 7 avril 1620 mort le 17 avril suivant ; — Antoinette (M^{re} Tanguay l'appelle Madeleine), le 6 août 1621 ; — Pierre, le 1^{er} août 1622 ; — Nicolas, le 9 septembre 1625 ; — Charles, le 4 mars 1628 ; — Marie, le 22 janvier 1629, et Marguerite, le 28 juillet 1631.

Les enfants, nés du premier et du second mariage de Marin Boucher, furent tous baptisés à Mortagne dans l'église de la paroisse de Saint-Langis, excepté

Louise qui reçut le baptême dans l'église de Saint-Jean.

Du mariage de Marin Boucher et de Julienne Baril naquirent sept enfants : Nicole, baptisée le 3 novembre 1611; — Jean, baptisé le 26 février 1613; — Louise, baptisée le 15 août 1615; — Étienne, baptisée le 11 mai 1620; — Charlotte, baptisée le 15 janvier 1622; — François, baptisé le 30 novembre 1622, et Marie, baptisée le 8 juin 1625.

Deux ans après la naissance de Marie, mourut Julienne Baril qui fut inhumée, le 3 décembre 1627, dans le cimetière de Saint-Langis.

Marin Boucher se maria, en 1628 ou 1629, à Perrine Mallet, dont il eut deux enfants avant son départ pour le Canada : Marin, baptisé le 29 août 1630, et Galleran, baptisé le 16 février 1633.

M^{sr} Tanguay (*Dict. Général*, t. 1, p. 71) et M. N. E. Dionne, dans l'énumération qu'il fait des colons du Canada en 1635, n'indiquent que cinq enfants pour Gaspard Boucher, et deux pour Marin Boucher. Cependant, d'après les registres des paroisses de Saint-Langis et de Notre-Dame de Mortagne, Gaspard Boucher avait six enfants vivants, en 1634, et Marin Boucher, neuf, qui étaient issus, sept de son premier mariage, et deux, du second. Cela paraît certain; car, pour les décès arrivés dans ces deux familles (1610-1634), les mêmes registres ne mentionnent que celui de Charles, fils aîné de Gaspard Boucher, et celui de Julienne Baril, première femme de Marin Boucher. Cela fait donc quinze enfants, au lieu de sept, pour ces deux émigrants. Par conséquent, comme il est tout à fait probable qu'ils partirent avec leurs parents pour la Nouvelle-France, il nous est permis d'ajouter ces huit Mortagnais, oubliés par M^{sr} Tanguay et M. Dionne,

aux 35 partis en 1634 : ce qui donne, pour la ville de Mortagne, un total de 43 émigrants (1632-1635). A cette époque, il y avait donc 132 colons, au lieu de 124, qui habitaient le Canada, et, sur ce nombre, l'on comptait 51 Percherons.

Huit autres habitants du Perche, en effet, l'un du Pin-la-Garenne et sept de la Ferté-Vidame, émigrèrent encore à la Nouvelle-France avant la fin de l'année 1635.

Robert Drouin, né au Pin-la-Garenne, à deux lieues de Mortagne-au-Perche, arriva au Canada en 1635. Il s'y maria, le 12 juillet 1637, avec Anne Cloutier, fille de Zacharie Cloutier, originaire de Mortagne.

Ces 44 colons de Mortagne et du Pin étaient tous natifs de la partie du Perche comprise dans le diocèse de Sées; mais la portion de cette province, qui dépendait du diocèse de Chartres, envoya aussi plusieurs émigrants au Canada. Ce sont : Noël Juchereau, sieur des Chastelets, arrivé au Canada en 1632; — Jean Juchereau, sieur de More, Marie Langlois, sa femme et leurs enfants : Jean, Nicolas, Noël et Geneviève, qui partirent pour Québec en 1634 (M^{gr} Tanguay, t. I, p. 328).

Noël Juchereau et son frère, Jean, étaient originaires de la ville de la Ferté-Vidame. Cette famille avait aussi de nombreux représentants dans la ville de Mortagne-au-Perche, où plusieurs Juchereau occupaient dans la magistrature des charges importantes. La famille Juchereau était donc fort bien posée dans le Perche. « Aussi, dit M. Rameau (*La France aux colonies*, p. 307), les actes de mariage des enfants « de Jean Juchereau qualifient leur père de sieur de « More et de la Ferté, et leur oncle, M. Juchereau « des Chastelets, qui sans doute les attirera au Canada,

« était membre du conseil à Québec et commis-
« général de la compagnie des Cent-Associés; il
« paraît dès lors à peu près évident que ce fut sous la
« double influence de Robert Giffard et de la famille
« Juchereau que dut s'accomplir l'immigration qui
« nous occupe. »

La Ferté-Vidame appartient à la partie du Perche, nommée le Thimerais. Cette ville s'appelait d'abord la Ferté-Ernaud, mais elle prit le nom de la Ferté-Vidame, parce qu'elle eut longtemps les vidames de Chartres pour seigneurs.

Le Thimerais, ainsi nommé du lieu de Thimer, ruiné dans le ^x^e siècle, disent les historiens du Perche, renferme Châteauneuf-en-Thimerais, Senonches et Brezolles; on y trouve l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois, la collégiale de Maillebois et sept prieurés. Les Châtellenies de Champrond, Longny et La Loupe font également partie du Thimerais, ainsi que la *Ferté-Vidame*. On donne aussi au *Thimerais* le nom de *Terres démembrées*, « parce que, dit le chanoine J. B. Souchet
« (*Histoire du diocèse et de l'église de Chartres*, 1654,
« elles furent distraites, il y a longtemps, du Grand
« Perche. »

« Donc, en 1635, dit M. N. E. Dionne, de Québec, la Normandie, la Saintonge et le Perche avaient réussi à nous envoyer un contingent qui, malgré sa faiblesse, devint le noyau d'un grand nombre de nos familles.

« L'œuvre de Giffard et de sa colonie percheronne est la plus remarquable et par sa force et par son importance...

« Le Perche devait continuer son œuvre colonisatrice pendant plusieurs années encore, et le flot migratoire coula si bien que, durant un peu plus de trente ans, il

jeta sur nos rivages environ cent cinquante familles, dont le développement a été bien considérable, car il n'y a pas exagération à porter à 80,000 au moins le nombre des Canadiens issus du Perche. Il suffit de citer, pour en avoir une idée, les familles Gagnon, Pelletier, Bélanger (ou Bellanger), Morin, Trudelle, Poulin, Mercier, Paradis, Turgeon, Gaudry, et celles que nous avons déjà mentionnées, c'est-à-dire les grandes familles Cloutier, Guyon (ou Dion), Boucher, Drouin et Giroux. La famille Gagnon seule compte deux à trois mille branches.

« En se fixant au sol canadien, les Percherons restèrent ce qu'ils étaient là-bas, des agriculteurs intelligents, industriels et remplis d'amour pour leur pays. La côte de Beaupré fut leur coin de prédilection : ils y sont encore en nombre, et qu'on n'essaie pas de les en détacher. »

« L'émigration percheronne, dit M. Rameau, se distingua entre toutes par ses habitudes laborieuses et sédentaires, et participa peu aux entraînements et aux désordres des coureurs de bois où se perdit une partie de la population canadienne. »

« Quant à la vie intime de ces groupes, dit M. Dionne, on ne trouve dans les *Annales* du temps que des notes élogieuses. A part quelques cas isolés d'ivrognerie et de blasphèmes, sitôt punis, les premiers colons menaient une vie exemplaire. Du moins, tel est le témoignage des premiers missionnaires. »

CHAPITRE QUATRIÈME

L'ÉMIGRATION PERCHERONNE DEPUIS 1635 JUSQU'À SA FIN.

Louis-Henri Pinguet, marchand à Pouvray-au-Perche, arrivé à Québec en 1634. — Le premier émigrant du Perche au Canada, arrivé en 1627. — L'avant-dernier émigrant du Perche au Canada, arrivé en 1740. — Le dernier émigrant du Perche au Canada, arrivé en 1798. — Liste des émigrants du Perche au Canada de 1635 à 1670. — Liste des émigrants du Perche au Canada de 1670 à 1798. — Jugement de M. Rameau, auteur de la *France aux Colonies*, sur l'importance de l'émigration percheronne.

Aux cinquante et un Percherons venus au Canada avant 1635, nous devons encore ajouter Henri (ou Louis-Henri) Pinguet, marchand à Pouvray-au-Perche, dans l'arrondissement de Mortagne (Orne).

D'après un document historique, dont nous devons la communication à la bienveillance et à l'exquise obligeance de M. Philéas Gagnon, conservateur au Bureau des Archives judiciaires du district de Québec, Henri Pinguet était présent à Québec, le 15 septembre 1634. On lit, en effet, dans ce document que : « Dans l'acte de partage des héritiers de feu Louis Hébert, fait à Québec le 15 septembre 1634, Henri Pinguet, marchand à Pouvray-au-Perche, et Nicolas Pivert, fermier, agirent comme arbitres pour les héritiers. »

Louis-Henri Pinguet doit donc figurer, avec sa femme Louise Boucher et ses trois enfants, parmi les premiers émigrants du Perche.

Mais, avant de dresser la liste des Percherons qui quittèrent leur patrie pour coloniser l'Amérique du Nord, indiquons d'une manière précise l'époque où

commença cette colonisation. Au début de cette étude historique, nous avons fixé ce commencement à l'année 1632, parce que Noël Juchereau des Chastelets, licencié en droit, membre du conseil à Québec, commis général de la Compagnie des Cent-Associés dont il conduisait les affaires dans la Nouvelle-France, et l'un des promoteurs de cette immigration, vint au Canada en 1632, immédiatement après la reddition de cette colonie à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé par l'Angleterre le 29 mai 1632. Ce Percheron, né à la Ferté-Vidame, s'efforça de recruter dans sa patrie les colons que la Compagnie des Cent-Associés s'était engagée à fournir au Canada, et, grâce à Robert Giffard, originaire de Mortagne-au-Perche, considéré comme le principal chef de l'émigration percheronne, et à plusieurs autres agents secondaires, tels que Louis-Henri Pinguet, il réussit dans son entreprise. Trois ans plus tard, avant la fin de l'année 1635, cinquante-six habitants du Perche, parmi lesquels figuraient quarante-trois Mortagnais, étaient déjà arrivés au Canada, et plus de cent-cinquante autres s'y rendront durant l'espace de trente ans.

Cependant, le véritable commencement de cette émigration doit être fixé à l'année 1627. A cette époque-là, en effet, d'après Sagard, cité par l'abbé Ferland (*Cours d'histoire du Canada*, t. 1^{er}, p. 266), Robert Giffard, médecin à Mortagne-au-Perche, « connaissait « déjà le Canada ; il avait visité Québec, comme médecin attaché aux vaisseaux qui s'y rendaient annuellement. Il s'y trouvait pendant l'été de 1627, et « s'était même bâti une cabane près de la rivière de « Beauport, pour y jouir des plaisirs de la chasse. « Il retournait à Québec en 1628, lorsqu'il fut fait

« prisonnier par les Anglais, sur un des vaisseaux de
« M. de Roquemont. En retour des services qu'il avait
« rendus, la compagnie de la Nouvelle-France lui con-
« céda la terre de Beauport le 15 janvier 1634. M. Gif-
« fard engagea des artisans et des laboureurs perche-
« rons à s'unir à lui pour aller exploiter sa seigneurie.
« Par des actes dressés à Mortagne, il s'obligea à leur
« distribuer des terres en leur imposant des con-
« ditions faciles. Dès le printemps de la même an-
« née 1634, il se met en route avec sa famille et ceux
« d'entre ses censitaires qui se trouvèrent prêts à
« entreprendre le voyage, les autres devant le rejoindre
« les années suivantes. Giffard s'embarqua à Dieppe,
« sur un des quatre vaisseaux qui se rendaient au
« Canada sous les ordres de Duplessis-Bochart. »

Le premier émigrant du Perche est donc Robert Giffard, né à Mortagne-au-Perche en 1587, et venu au Canada dès l'année 1627, et l'avant-dernier, originaire de la paroisse de Saint-Germain de Regmalard-au-Perche (Orne), à quatre lieues de Mortagne, s'appelle Charles Valin, fils de Charles et de Catherine Vallée. Le 7 janvier 1744, il épousa à Lévis, près Québec, Louise Carrier. Charles Valin vint au Canada en 1740, comme soldat de la compagnie de la Martinière, et, après s'y être fixé, il y devint maître d'école en 1748.

Enfin, le dernier des émigrants percherons est, comme le premier, originaire de Mortagne-au-Perche, où il naquit en 1754. C'est le comte Joseph-Geneviève de Puisaye. En 1798, il fonda la colonie de Wingham, près de Toronto, dans le Haut-Canada, avec quelques officiers et soldats royalistes, ses anciens compagnons d'armes, qui l'avaient suivi dans la Nouvelle-France.

Le comte Joseph de Puisaye, né en 1754 à Mortagne-au-Perche (Orne), a joué un grand rôle dans les évé-

nements de la fin du XVIII^e siècle. Il appartenait à une antique et noble famille qui occupait la charge héréditaire de grand-bailli du Perche.

La maison de Puisaye a pris son nom de la terre et seigneurie de Puisaye, située au Perche dans la paroisse de la Mesnière, à deux lieues de Mortagne, et, dès le XI^e siècle, elle a donné des seigneurs distingués, qui ont toujours été qualifiés de *Chevaliers* et de *nobles et puissants seigneurs*.

Le comte Joseph de Puisaye eut pour père André-Louis-Charles de Puisaye, marquis de Puisaye, vicomte de la Ferrière-au-Val-Germond, seigneur de Théval, capitaine au régiment de Berry (cavalerie), et chevalier de Saint-Louis. Né à Mortagne le 9 novembre 1718, il fut ondoyé le 11 du même mois dans l'église paroissiale de Notre-Dame. Le 19 février 1745, il épousa Marthe-Françoise Bibron de Cormery, dame des terres de Courgivaux, Nogentel, Moutbérut et Maisoncelles-en-Brie.

André-Louis-Charles de Puisaye fut grand-bailli de la province du Perche et gouverneur de Mortagne, et ce fut en sa faveur que Louis XV réunit les terres et seigneuries de la Mesnière, la Coudrelle, Lormoye, Beaumont, Longpont, Surmont, Milan et autres en dépendant, et les érigea en marquisat sous la dénomination de Puisaye, par lettres patentes du mois d'août 1758, enregistrées au parlement de Paris le 31 janvier suivant, et en la chambre des comptes le 3 août 1762. Il mourut en 1783, laissant plusieurs enfants, savoir :

1^o André-Jacques-François, fils aîné, marquis de Puisaye :

2^o André-François-Marie, comte de Puisaye ; il produisit ses titres de noblesse devant M^e Chérin,

qui donna son certificat pour les honneurs de la cour :

3^e Antoine-Charles-André-Réné, vicomte de Puisaye, grand-bailli d'épée de la province du Perche, installé en 1789 :

4^e Joseph-Geneviève, chevalier de Puisaye, nommé le 8 avril 1789 député de la noblesse du Perche aux États-Généraux :

5^e Une fille, mariée à Thomas-Robert Dumoulin de Pont-Chartrie.

Après la mort de ses deux frères, André-Jacques-François et André-François-Marie, qui étaient plus âgés que lui, Antoine-Charles-André-Réné, né en 1751, prit le titre de marquis de Puisaye, et son jeune frère, Joseph-Geneviève, celui de comte de Puisaye, qu'il porta jusqu'à sa mort (1827). Joseph de Puisaye ne put, en effet, prendre le titre de marquis, car son frère, Antoine-Charles-André-Réné, ne lui laissa pas ce titre, puisqu'il ne mourut qu'en 1849, âgé de 98 ans, au château des Joncerets, qu'il avait fait bâtir, depuis 1789, à la Mesnière, berceau de ses ancêtres.

Le comte Joseph-Geneviève de Puisaye fut destiné tout jeune à l'état ecclésiastique et envoyé au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il fit d'excellentes études jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Ne se sentant point de goût pour le saint ministère, il quitta l'habit ecclésiastique pour prendre l'épée, et il devint colonel dans les Cent-Suisses qui formaient la garde royale.

Le 8 avril 1789, il fut élu député de la noblesse du Perche aux États-Généraux, qui devaient se réunir à Versailles le 27 du même mois. Croyant pouvoir tout attendre du succès des idées nouvelles, il se rangea sans hésiter du côté de la minorité de son ordre. A l'Assemblée constituante, il appartint à cette fraction

constitutionnelle dont Lally-Tollendal, Mounier et Clermont-Tonnerre furent les principaux représentants. Après la session, il se retira au château de Ménilles (Eure), qui appartenait à sa femme, fille unique du marquis de Ménilles.

Plus tard, il protesta contre les excès des Jacobins; et, dans l'armée fédéraliste de Wimpfen dirigée contre eux, il servait comme chef d'état-major et commandait l'arrière-garde défaits à Pacy-sur-Eure par les troupes conventionnelles. A la suite de cette affaire, il fut proscrit par la Convention et les terroristes mirent sa tête à prix.

Après cette défaite des fédéralistes bas-normands, le comte de Puisaye se rendit en Bretagne pour y réorganiser les débris du parti de la Rouërie, et il devint alors l'un des chefs du mouvement royaliste. Peu de temps après, il passa en Angleterre où il sut, grâce à la persévérance la plus tenace et à l'adresse la plus consommée, faire agréer par le ministère anglais et sa personne et ses plans. C'est ainsi qu'il réussit à obtenir le commandement de l'expédition de Quiberon, dont le désastreux insuccès fit tant de mécontents contre lui.

A son retour à Londres, il fut considéré par les émigrés comme responsable d'une catastrophe qui ruinait leurs espérances. Devenu de plus en plus suspect à l'entourage des princes, il donna, en 1797, à la suite d'un désaccord avec le comte d'Artois, sa démission de général en chef du parti royaliste.

Après ces fâcheux démêlés, le comte de Puisaye obtint du gouvernement anglais, où il avait eu l'habileté de se conserver quelques amis, une concession de terres dans le Haut-Canada, pour aller s'y établir avec quelques royalistes qui lui restèrent fidèles.

D'après une pièce conservée dans ses papiers, M. de Puisaye aurait été accompagné au Canada par MM. Boitton, le comte de Chalus, Quetton, de Saint-Georges, de Farcy, Marehand, Le Beigle, Renoux, Sergent, d'Allègre, Furon, Le Tourneur dit Langeviu, le vicomte de Chalus, de Marseuil et Fauchard. (*List propoiting to a distribution of the lands at the place called Wingham.*

— Liste qui a rapport à une distribution de terres à l'endroit qui s'appelle Wingham.) D'après l'*Essai de Bibliographie canadienne*, par M. Philéas Gagnon, p. 692, n° 4714) : « M. le comte Joseph-Geneviève de
« Puisaye, général en chef de l'armée catholique et
« royale de Bretagne pendant la Révolution française,
« né à Mortagne-au-Perche en 1754, tenta de fonder
« une colonie de royalistes français près de Toronto,
« en 1798. La comtesse, sa femme (fille du marquis de
« Ménilles, Eure), a tenu pendant quelque temps un
« petit magasin à Québec. »

D'après la pièce conservée dans les papiers de M. de Puisaye, ce fut donc à Wingham, près de Toronto, que ce général essaya d'établir comme colons les officiers et soldats de son armée catholique et royaliste de Bretagne qui l'avaient suivi dans l'Amérique du Nord.

Wingham, qui n'était en 1798 qu'un lieu désert et couvert de forêts, a reçu depuis un siècle de nombreux habitants. Cette localité forme aujourd'hui une paroisse qui fait partie de la province d'Ontario, du comté Huron et du diocèse de London, suffragant de la métropole de Toronto. L'évêché de Toronto, créé en 1844, a été érigé en archevêché le 18 mars 1870, et le territoire du diocèse de London, érigé en 1856, a été formé en grande partie de celui qu'on a enlevé au vaste diocèse de Toronto. De là vient que la paroisse de Wingham appartient actuellement au diocèse de London,

et non, comme autrefois, à celui de Toronto. La province ecclésiastique de Toronto, érigée en 1870, comprend aujourd'hui trois diocèses : *Toronto* (siège métropolitain), *London* et *Hamilton*, érigé aussi en 1856.

Malgré cet essai de colonisation, le comte de Puisaye ne se fixa pas pour de longues années dans le Canada. Après la paix d'Amiens (1802), il revint en Angleterre où il se lança dans des controverses qui empoisonnèrent le reste de ses jours. Dans le volume de ses *Mémoires* qui a trait à la colonie de Wingham, on trouve des lettres du duc de Kent, de l'évêque de Québec, de l'ambassadeur anglais, de différents fonctionnaires et de personnes qui voulaient émigrer en Canada ; ces pièces couvrent deux cent trente pages, format de papier à lettres. Mais, quant à ceux de ses colons qui restèrent au Haut-Canada et à ceux qui le suivirent à son retour, c'est en vain qu'on y cherche leurs noms. Il nous est donc impossible de faire connaître d'une manière précise ce que devint l'établissement de Wingham après le départ de son fondateur. Selon toute probabilité, ceux de ses compagnons d'armes, qui y demeurèrent, virent peu à peu leur nombre s'augmenter et les terrains défrichés se changer en belles prairies et en champs couverts de riches moissons. La fondation du comte de Puisaye fut donc continuée, et Wingham est érigé aujourd'hui en paroisse. Quand l'ancien général de l'armée de Bretagne arriva sur le sol anglais, il trouva les esprits des émigrés aussi prévenus contre lui qu'auparavant. Il les irrita encore davantage par les *Mémoires* qu'il publia de 1803 à 1808 sous ce titre : *Mémoires du comte de Puisoye* (6 vol. in-8°), qui pourraient servir à l'histoire du parti royaliste durant la Révolution. Cet ouvrage, rempli de faits, fut chaudement combattu à son apparition dans quelques

brochures et feuilles périodiques. On avait annoncé des réfutations plus complètes qui n'ont pas paru, ce qui prouverait en faveur du comte de Puisaye, qui était mal avec Louis XVIII à cause de ses démêlés avec ses agents et ses ministres, notamment avec d'Avaray, le favori du roi.

Il vivait, en 1807, à 43 milles au sud-ouest de Londres, retiré dans une petite maison de campagne à Feltham-Hill, dans le comté de Middlesex. Suspect aux émigrés, il ne voyait dans sa retraite qu'un petit groupe d'amis et d'obligés pour qui il avait obtenu directement des secours de M. Canuing, homme d'État et pair d'Angleterre. Ces amis étaient : le général d'Allègre, major-général, qui avait servi à Toulon, à Saint-Domingue et en Bretagne, et depuis treize ans ne s'était pas séparé de Puisaye ; Louis d'Allègre, fils du général, qui avait fait le coup de feu presque enfant dans les armées de Bretagne ; M. Hermely, ancien chef de la correspondance royaliste, et surtout les familles de Pierreville et Prigent. La première se composait de M. de Pierreville, ancien chef de l'arrondissement du Perche ; de M^{me} de Pierreville, née de Rougemont, fille du gouverneur de Vincennes et cousine de Puisaye, et de M^{lle} de Pierreville. Le comte de Puisaye avait une sympathie toute particulière pour ces Pierreville qui étaient ses compatriotes. Sa cousine de Pierreville se faufilait dans tous les cercles d'émigrés, écoutant et rapportant tout, et elle était pour lui un précieux auxiliaire qui le tenait au courant des moindres commérages.

Comme les Pierreville, les Prigent, originaires de Saint-Malo, étaient les familiers et les commensaux du comte de Puisaye.

Un prêtre, l'abbé Léonard Péricaud, complétait la

petite cour de Feltham-Hill. Avant la Révolution, il était abbé commendataire de l'abbaye de Perseigne, près d'Alençon (Orne), chanoine de la cathédrale de Séez et vicaire général de M^{sr} d'Argentré : il avait donc vécu dans un diocèse qui était celui du comte de Puisaye, et il se trouvait depuis de longues années en relation avec lui.

Dans la ville de Séez, le 19 janvier 1791 fut le jour fixe par la municipalité pour la prestation du serment de l'évêque et des chanoines à la constitution civile du clergé. M^{sr} d'Argentré déclara qu'il ne pouvait faire un serment qui lui coûtait plus que la vie, et M. l'abbé Péricaud et les autres chanoines refusèrent également d'apostasier. La Révolution ne tarda pas à les expulser du territoire français.

Le 11 septembre 1792, le vénérable Prélat dit adieu à sa patrie et prit le chemin de l'Angleterre. A sa suite, on vit partir M. Péricaud et plusieurs autres membres du Chapitre, qui allèrent finir dans l'exil une vie pleine de mérites devant Dieu et devant les hommes.

Après être demeuré quelque temps à Londres avec son frère, l'évêque de Limoges, M^{sr} d'Argentré, apprenant qu'il y avait à Bruxelles beaucoup d'ecclésiastiques de son diocèse, forma le dessein de se réunir à eux. A la fin de l'année 1793 (ou au printemps 1794), il s'embarqua pour la Belgique et se rendit dans sa capitale, où se trouvaient trois archevêques et dix-huit évêques, composant une assemblée que présidait le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen. Mais il y était à peine arrivé qu'il fut obligé de fuir devant les armées républicaines qui, en 1794, s'emparèrent de nouveau des Pays-Bas. Le 23 juin 1794, M^{sr} d'Argentré, suivi de M. l'abbé Péricaud et d'un grand nombre de ses prêtres, quitta Bruxelles, et se rendit à Anvers, où

il ne demeura que quatre jours, parce que cette ville était aussi menacée par les Français.

M^{sr} d'Argentré, son frère et les prêtres du diocèse de Séez se dirigèrent alors vers Bois-le-Duc; ils y demeurèrent assez tranquillement quatre semaines, au bout desquelles ils furent encore obligés de fuir. Ils allèrent de là se réfugier à Munster en Westphalie, où ils furent bien accueillis par le Prince Maximilien de Lorraine, évêque de cette ville. Le 9 septembre 1794, M^{sr} d'Argentré, écrivant à un de ses amis, lui disait : « Nous sommes tous arrivés à Munster en bonne santé. » L'abbé Péricand nous a quittés à Bois-le-Duc pour « se rendre en Angleterre, où un ami lui a offert l'hospitalité. » Cet ami, c'était le comte Joseph de Puisaye, qui préparait alors l'expédition de Quiberon.

Ce fut donc en 1794 que l'abbé Péricand se fixa définitivement en Angleterre; il y passa le reste de ses jours et il y mourut le 24 août 1818. Pendant l'expédition de Quiberon, il fut attaché, en qualité de grand vicaire à la personne de l'héroïque évêque de Dol. Après avoir couru les plus grands dangers, il avait pu, à Quiberon, s'embarquer à la dernière heure. Il eut ensuite le titre d'aumônier général des armées royalistes et revint en Angleterre après la pacification de la Bretagne par le général Hoche. Attaché, en 1804, à Spencer Smith, envoyé extraordinaire d'Angleterre à Stuttgart, l'abbé Péricand fut poursuivi à travers l'Allemagne par la police de Bonaparte, mais il sut échapper heureusement à tous les pièges qui lui étaient tendus. Cet ecclésiastique avait le goût des petites intrigues et des négociations secrètes. Il entreprit, en 1807, de rapprocher le comte de Puisaye de Louis XVIII par l'intermédiaire du comte de la Châtre, ambassadeur du roi de France à Londres, mais l'affaire man-

qua ; l'exilé de Feltham-Hill ne rentra jamais en France et demeura en Angleterre jusqu'à la fin de ses jours. Il y vivait d'une modeste pension : car, quoi qu'en aient dit ses calomniateurs, de toutes les sommes mises à sa disposition pour être réparties parmi les royalistes insurgés et les émigrés, il ne lui restait que les états qui en attestaient la fidèle distribution.

Pendant les dernières années de sa vie, il se mit à classer les nombreux documents historiques dont il était possesseur. Les événements qui se passèrent pendant l'émigration française et la Révolution avaient presque tous laissé une trace dans ses dossiers, et un document dans ses archives, car, lettres privées et lettres officielles, rapports de guerre et rapports de cour, il avait toujours tout gardé avec le plus grand soin. Quand il eut terminé cette œuvre, il voulut qu'elle subsistât, et il légua ses papiers au gouvernement anglais. Toute la collection Puisaye, conservée au *British Museum* à Londres, forme cent dix-sept volumes.

Le comte Joseph Geneviève de Puisaye, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, mourut le 13 octobre 1827, âgé de 73 ans, à Hammersmith, près de Londres, et ses restes mortels reposent en Angleterre, loin du Perche, sa patrie, qu'il ne revit jamais depuis le jour où il devint chef du parti royaliste.

Les émigrants percherons, venus au Canada après 1635, y arrivèrent en grande partie avant 1670 : quelques-uns seulement émigrèrent après 1670. Nous donnerons d'abord les noms de ceux qui se rendirent dans la Nouvelle-France depuis 1635 jusqu'en 1670 ; puis nous ferons connaître ceux qui vinrent s'établir, après 1670, sur les rives du Saint-Laurent.

Dans ces deux listes, nous ne donnons sur plusieurs

émigrants que de très courtes indications, tirées des *Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec*, par l'abbé Ferland, et du *Dictionnaire Généalogique* de M^{re} Tanguay. Mais, quand nous publierons, dans cette *Histoire de l'Émigration Percheronne*, des notices historiques sur chaque émigrant du Perche, nous compléterons largement ces notes si brèves par des actes de baptême et des documents puisés dans les *Archives* des notariats et des villes et paroisses du Perche.

Nous y indiquons aussi les paroisses du Perche qui fournirent un contingent à cette émigration, et les familles qui y prirent part dans chaque paroisse.

PREMIÈRE LISTE (1635-1670)

Particant de Mortagne-au-Perche :

1^o BELLANGER, François, de la paroisse de Saint-Germain de Loisé. Le 12 juillet 1637, il épousa à Québec Marie GUYON, baptisée le 18 mars 1624 dans l'église paroissiale de Saint-Jean, à Mortagne-au-Perche.

2^o POISSON, Jean, de la paroisse de Saint-Jean. Il épousa, en 1644, CHAMBOY Jacqueline.

3^o POISSON, Barbe, de la paroisse de Saint-Jean. Le 12 octobre 1648, elle épousa à Montréal LECARLET Léonard.

4^o POISSON, Mathurine, de la paroisse de Saint-Jean. Le 8 octobre 1647, elle épousa à Québec AUBUCHON Charles, originaire de Dieppe.

5^o MAHEUST, dit POINT DU JOUR, Zacharie, de la paroisse de Saint-Langis, où il habitait le faubourg Saint-Langis.

6^o FOUQUET, Léonarde, femme de Maheust Zacharie.

7^o MAHEUST, Jacqueline, fille de Zacharie et de Fouquet Léonarde, baptisée le 5 octobre 1630.

8° MAHEUST, René, fils de Zacharie et de Fouquet Léonarde, baptisé le 2 juillet 1632 dans l'église Saint-Langis. Le 30 juillet 1633, il épousa à Québec GARNIER Jeanne.

9° MAHEUST, dit DES HASARDS, Pierre, fils de Jean et de Michelle Chouin, de la paroisse de Saint-Jean. Le 10 novembre 1659, il épousa à Québec DROUIN Jeanne, fille de Drouin Robert, originaire du Pin-la-Garenne.

10° La femme de GIROUX Thomas, de la paroisse de Saint-Germain de Loisé. Nous avons inscrit déjà (p. 44), le nom de Giroux Thomas, parmi les 43 émigrants de Mortagne, arrivés avant 1635.

11° GIROUX, Toussaint, fils de Thomas et de..... sa femme. Giroux Toussaint épousa à Québec, en 1654, GODARD Marie, et mourut à Beauport, le 16 février 1715, âgé de 80 ans.

12° GIROUX, Charles, de la paroisse de Saint-Jean. En 1699, il épousa à Québec BRUNEAU Marguerite.

13° BOULÉ (ou BOULAY), Robert, de la paroisse de Saint-Germain de Loisé. Au mois de juin 1662, il partit avec sa femme pour le Canada.

14° GARNIER, Françoise, femme de Boulay Robert. Un document conservé à Québec, dont nous devons la connaissance à la bienveillante obligeance de M. Philéas Gagnon, nous apprend que Robert Boulay, étant à La Rochelle sur le point de partir pour le Canada, signa avec sa femme, le 23 juin 1662, une obligation en faveur de Charles Turgeon. Il se procura ainsi les fonds nécessaires pour payer les dépenses qu'il avait faites pour son transport de Mortagne à la Rochelle.

15° PARANT, Pierre, de la paroisse de Saint-Germain de Loisé. Le 9 février 1654, il épousa à Québec BADEAU Jeanne. Il est l'ancêtre du célèbre Étienne Parant, député et secrétaire d'État à Québec.

16° HAYOT, Thomas, de la paroisse Saint-Germain de Loisé. A son arrivée au Canada, il cultiva, en qualité de fermier ou de métayer, les terres que les Jésuites avaient dans le voisinage de la seigneurie de Beauport.

17° BOUCHER, Jeanne, femme de Hayot Thomas.

18° MORIN, Louise (M^{re} Tanguay, t. I. p. 144, l'appelle Claire), fille de Pierre Morin et de Roberte Léger, baptisée le 15 juillet 1609 dans l'église paroissiale de Notre-Dame. Le 30 novembre 1636, elle épousa à Québec Bourguignon Jamen.

19° MORIN, Noël, de la paroisse de Saint-Germain de Loisé. Le 9 janvier 1640, il épousa à Québec DES PORTES, Hélène. M^{re} Tanguay (I. p. 144) le dit originaire de la Brie, et M. E. Rameau (*La France aux Colonies*, p. 308) le met au nombre des émigrants partis de Mortagne-au-Perche. Pour éclaircir cette difficulté, nous avons fait des recherches dans les Archives de la ville de Mortagne, et les renseignements que nous y avons trouvés nous font considérer comme vraie l'opinion de M. Rameau.

20° TURGEON, Charles, baptisé le le 3 septembre 1627 dans l'église paroissiale de Saint-Jean. Au mois de juin 1662, il partit pour le Canada avec sa femme et ses cinq enfants.

21° LE FEBVRE, Pasqualine, femme de Turgeon Charles, baptisée en 1629 dans l'église paroissiale de Saint-Germain de Loisé.

Le Febvre Pasqualine, en 1688, au contrat de mariage de son fils Jean, né au Canada et baptisé à Québec le 17 mai 1670, est appelée Le Febvre *Pasquière*. Cependant, dans les registres de l'église paroissiale de Saint-Jean, où se trouvent les actes de baptême de ses enfants, nés à Mortagne, elle est toujours nommée Pasqualine Le Febvre.

